SPORTS Le Canadien échange Jeff Hackett S 3
ARTS ET VIE La cigarette a toujours un fort pouvoir d'attraction B 1

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca • QUÉBEC, LE VENDREDI 24 JANVIER 2003

FINANCEMENT DE LA SANTÉ

Les provinces veulent 5,4 milliards $

Ottawa laisse couler son projet : deux plans similaires sur la table

STÉPHANE PAQUET
SPaquet@lesoleil.com

■ TORONTO — Les élus avaient promis de ne pas faire de politique avec la question de la santé, c'est pourtant tout le contraire qui s'est produit à Toronto, alors que le gouvernement fédéral a profité de la rencontre des premiers ministres provinciaux pour organiser une fuite de son propre Plan pour le changement en santé.

« C'est de la petite politicaillerie ! », a lancé le premier ministre albertain, Ralph Klein, lorsqu'il a été invité à commenter la position fédérale, distribuée aux médias quelques minutes avant que les premiers ministres provinciaux ne viennent rencontrer la presse. « Nous ne répondons pas à la proposition fédérale. On s'attend plutôt à ce que le premier ministre Chrétien réponde à cet accord-ci. »

Cette entente des premiers ministres provinciaux prend la forme de neuf « priorités pour le renouvellement ». Elles incluent les soins primaires, les soins à domicile, l'équipement médical diagnostique de même que les produits pharmaceutiques dont les coûts sans cesse croissants inquiètent des provinces.

Ce qu'Ottawa veut faire de son côté : d'abord, créer un fonds pour les soins primaires, les soins à domicile et les coûts des médicaments. Le fédéral veut aussi en créer un autre pour acheter de l'équipement médical et un dernier pour financer l'inforoute canadienne de la santé.

Sur le fond, les divergences ne sont donc pas énormes. Restera à régler la question du financement de ces réformes et de l'imputabilité. En termes clairs : combien de milliards $ et à qui rendre des comptes pour avoir cet argent d'Ottawa ?

Voir PROVINCES en A 2 ➤

PC

Bernard Landry, du Québec, Bernard Lord, du Nouveau-Brunswick, Gordon Campbell, de la Colombie-Britannique, Lorne Calvert, de la Saskatchewan, et Roger Grimes, de Terre-Neuve.

Holly Cole séduit ses fans

LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Le sourire fripon, l'œil espiègle, Holly Cole amorçait hier soir sa première tournée québécoise d'envergure. S'accaparant des classiques de la note bleue ou puisant dans son propre répertoire, s'éloignant du jazz qu'elle chérit pour mieux y revenir, la chanteuse a aisément séduit le public qui s'était réuni à la salle Albert-Rousseau. L'histoire d'amour avec ses fans de la Belle province s'est donc poursuivie hier pour cette incurable romantique. À lire en page B3.

CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

Les États-Unis semblent ouvrir la porte à un compromis

■ WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Devant les tensions avec leurs alliés sur la question d'une intervention militaire dans un délai rapproché en Irak, les États-Unis ont choisi hier de calmer le jeu et semblé ouvrir la porte à un compromis au Conseil de sécurité de l'ONU.

Réagissant à l'émoi provoqué en France et en Allemagne par les déclarations du secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, pour qui ces deux pays font partie de la « vieille Europe », la Maison-Blanche et le département d'État ont choisi de temporiser.

Les déclarations de la Maison-Blanche viennent confirmer les propos de M. Rumsfeld, qui ont suscité un vif émoi dans les deux pays.

« L'important est de regarder au-delà de l'Allemagne et de la France car il y a une histoire plus profonde », a estimé Ari Fleischer.

Le président français Jacques Chirac a répété hier lors d'un déplacement à Berlin que l'Allemagne et la France œuvraient ensemble pour tenter « jusqu'au bout » de faire prévaloir « une solution pacifique et négociée aux conflits », dans une référence à l'Irak.

Quand l'Europe peine à agir, « c'est la voix des Allemands et des Français, s'exprimant ensemble, qui fait entendre une certaine conscience européenne », a notamment dit M. Chirac.

« La France reste une alliée des États-Unis », a souligné le porte-parole de la Maison-Blanche Ari Fleischer.

« Je pense que la France et l'Allemagne comprennent qu'une obligation de désarmer pèse sur

Voir COMPROMIS en A 2 ➤
❑ **Haro sur l'ONU** Page A 8

« La vie de rue, ça commence à l'école »

MICHÈLE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

■ MONTRÉAL — Répéter à un adolescent « qu'il est bon à quelque chose », ne pas lui faire la morale, le pousser vers ses rêves pour qu'il les trouve aussi valorisants que le crime et l'écouter, l'écouter, l'écouter encore, au moment où il est prêt à parler, surtout. Tels sont les conseils de trois taxeurs qui s'en sont sortis.

Ricardo, Patrick et Alexandre ont fait salle comble, hier matin, lors des deux ateliers qu'ils ont animés de leurs témoignages avec beaucoup d'humour et de franchise, à l'occasion du colloque sur l'intimidation et le taxage à l'école, organisé par le ministère de l'Éducation.

« Sans lui, je serais mort », avoue Ricardo, 17 ans, en désignant Patrick Caya, un gaillard de 24 ans, qui a vécu dans la rue avant d'y travailler. « Aujourd'hui, j'ai du monde qui m'aime et je peux fermer la gueule à ceux qui me disaient que je ne valais rien. » Le drame de tous les taxeurs, il est là, dans une estime d'eux-mêmes à zéro, qui les pousse à se montrer les plus forts, là où ils le peuvent.

Ricardo s'est fait taxer pour la 1re fois à neuf ans

Ricardo s'est fait taxer pour la première fois à neuf ans. « Une belle tuque rouge. » Il est aussitôt devenu taxeur, pour « tomber dessus » ceux qui l'avaient détroussé à la légère et qu'il n'a pas dénoncés, « par orgueil et par respect » pour ses parents. Il a mis des années à se sortir de cet enfer, même si tout lui disait d'arrêter.

« Ma vie a changé depuis que je fréquente la maison des jeunes », résume Ricardo. Cet endroit, c'est la Maison des jeunes Kekpart, à Longueuil, où avait lui-même abouti Patrick, quelques années plus tôt. Autre vie. Même histoire. Quand il s'est fait taxer, en cinquième année, le Patrick s'est trouvé si faible de ne pas réagir qu'il s'est mis au crime lui aussi. En deux ans, il a taxé une centaine d'élèves dans toutes les écoles de Longueuil. « Je me suis fait une belle garde-robe », badine-t-il. De fil en aiguille, il est devenu vendeur de drogues dans le métro, puis chef de gang, avec un salaire de 1500 $ par semaine, nourri-logé chez maman.

Ricardo n'a jamais si bien dit : « La vie de rue, ça commence à l'école. »

Heureusement qu'il y avait la musique, sa passion. À la maison des jeunes, il y a un petit studio, où Patrick s'est retrouvé, avec son *band*, à enregistrer un démo d'album. Il a fini par abandonner le crime et à vivre un temps de sa musique, avec 200 $ par semaine et son propre loyer à payer. Aujourd'hui, il est travailleur de rue et animateur à la Maison des jeunes Kekpart.

Voir RUE en A 2 ➤
❑ **Dans le plan de réussite** A 5

Envoyer des immigrants établis recruter dans leur pays d'origine

L'Allier veut aussi créer une maison interculturelle

ÉRIC MOREAULT
EMoreault@lesoleil.com

■ Pour stimuler la venue d'immigrants dans la capitale, la Ville de Québec mise sur la création d'une maison interculturelle. Et veut envoyer ceux qui se sont établis ici en mission de recrutement dans leur pays d'origine.

Cette maison, avec un permanent ou plus, serait « un lieu de service, de rencontre, d'ouverture et d'accueil », révèle Jean-Paul L'Allier en entrevue au SOLEIL.

La Ville et le gouvernement du Québec sont à fignoler les derniers détails de leur entente annuelle sur l'immigration qui permettra la mise en marche de ces projets. Plus globalement, cette initiative fera partie du « contrat de ville » que les deux parties veulent signer « d'ici deux mois », indique M. L'Allier.

C'est bien beau vouloir faire de Québec le deuxième pôle d'immigration au Québec comme le souhaite le gouvernement, à l'épreuve du réel, la capitale affronte l'attraction et la fascination qu'exercent les États-Unis. Au pire, les immigrants choisissent le Canada, en particulier la côte ouest et Toronto. Viennent ensuite Montréal et puis Québec, leurs « cinquième ou sixième choix ».

En conséquence, il « va falloir aller chercher les premiers choix à la source ». D'où l'idée d'envoyer ces ambassadeurs en mission « d'influence » dans leur pays d'origine, surtout ceux des pays asiatiques. Il n'y a rien de plus convaincant — et réaliste — qu'un compatriote qui a vécu dans la société d'accueil.

Le maire estime que la Ville doit aussi encourager les regroupements de Cambodgiens, de Thaïlandais, d'Italiens et compagnie en « zone » plus ou

Voir IMMIGRANTS en A 2 ➤

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Éditorial	A 12
Arts et vie	B 1	Le monde	A 8
Bourses	C 4	Petites annonces	S 16
Bridge	S 19	Québec / Canada	A 6
Capitale et régions	A 10	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 13
Divertissements	B 7	Télévision	B 2

LA MÉTÉO

Maximum -15, minimum -24

Généralement ensoleillé. Vents de l'ouest de 20 à 25 km/h. Demain, ciel variable. Dimanche, de 3 à 5 cm de neige. Détails **page S 20.**

Accumulation de neige (avant hier)

Ce mois-ci : 34,6 cm L'an dernier : 38,5 cm
Cet hiver : 127,7 cm L'hiver dernier : 97,3 cm

QUÉBEC, 107e ANNÉE, Nº 26
FLORIDE, 1,75 $ US
MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES
65¢ PLUS TAXES
VENDREDI
27657 00075 9

DEMAIN DANS LE SOLEIL

«Le Dictateur» revisité

Dans sa version récemment restaurée, *Le Dictateur* de Charles Chaplin se montre sous son jour le plus brillant depuis le moment de sa sortie, il y a plus de 60 ans. Visuellement, préparez-vous à un choc, ou plutôt à une sorte de vertige, nous dit le journaliste Richard Boisvert.

Dans le cahier Cinéma

Une aventure à motoneige

En plein cœur de l'hiver, c'est le temps plus que jamais de faire une grande excursion en motoneige. Le cahier Voyages nous entraîne au Saguenay, présenté comme la Mecque québécoise de la motoneige, pour une aventure dans l'imposant massif des Monts-Valin.

Dans le cahier Voyages

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344 1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.cyberpresse.ca

LE SOLEIL

925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

LES SUITES

PROVINCES

Suite de la Une

Sur la question du financement, les provinces réclament un réinvestissement de 5,4 milliards $ pour la présente année financière, celle qui se termine en mars. À cette somme, ils veulent que le fédéral ajoute 1,7 milliard $ l'an prochain, «ce qui est bien inférieur au surplus fédéral actuel», écrivent-ils dans leur communiqué final. Compte tenu des surplus fédéraux, «on est très raisonnable», a renchérit le premier ministre ontarien, Ernie Eves.

D'ici la fin de la décennie, les provinces veulent que la part du financement fédéral atteigne 25 % des coûts de santé. Actuellement, il est de 14 %, selon les provinces.

Le Plan pour le changement du fédéral est muet en termes de financement. On peut y lire qu'Ottawa est prêt à mettre «X milliard» dans un fonds, «X milliard» dans un autre et «X millions» dans le dernier.

L'imputabilité sera aussi au cœur des débats. Le fédéral espère que les provinces accepteront de «préparer un rapport annuel public à leurs citoyens» dès 2004. «Ils sont en retard parce que nos indicateurs existent déjà, a dit le premier ministre Landry. Ce qu'il nous faut, c'est des orthopédistes, pas des statisticiens!»

CHRÉTIEN SE DIT CONCILIANT

«Je suis confiant que nous allons être capables de nous entendre», a dit le Néo-Brunswickois Bernard Lord. «Je crois que le bons sens est de notre côté», a dit Bernard Landry, traduisant davantage l'état d'esprit des autres premiers ministres.

À Ottawa, le premier ministre Chrétien, répondant à ses homologues provinciaux, a dit: «Je ne suis pas d'humeur à me battre.» Peut-être, mais il a quand même cru bon de préciser qu'il trouvait salée la facture de 5,4 milliards $ que les provinces lui envoient dès maintenant.

«Comment peuvent-ils dépenser 5 milliards $ d'ici la fin de l'année?», a-t-il demandé. Ce à quoi les provinces répondent qu'elles ont déjà engagé des sommes considérables cette année.

La discussion portera d'ailleurs sur les deux plans d'action, la réaction des provinces ne le surprenant en rien, a précisé le premier ministre à la suite d'une réunion de son cabinet.

PC

Anne McLellan, ministre fédérale de la Santé

De son côté, la ministre fédérale de la Santé, Anne McLellan, débordait d'optimisme sur la suite des événements. «Je suis certaine que dans deux semaines, les premiers ministres auront signé une entente», a-t-elle dit en point de presse en évoquant le Sommet fédéral-provincial des 3 et 4 février prochain.

Les six priorités déclarées de son gouvernement, a-t-elle ajouté en substance, ont même été identifiées par les responsables de la santé des provinces et du fédéral lors de leur rencontre de décembre. «Nous avons beaucoup d'intérêts communs.»

Les premiers ministres des provinces, à l'exception de Ralph Klein, ne sont pas allés jusqu'à dire qu'ils refuseraient l'argent d'Ottawa si le gouvernement fédéral y ajoutait la notion d'imputabilité. À Ottawa, Jean Chrétien a aussi laissé la porte ouverte, refusant de dire qu'il n'y aurait pas de nouvel argent s'il n'y avait pas de nouvelles clauses d'imputabilité auxquelles il tient tant.

Mme McLellan a refusé d'indiquer ses exigences minimales, mais s'est réjouie du fait que les provinces reconnaissent l'importance de l'imputabilité.

«Nous travaillons tous sur des indicateurs et allons construire à partir de ces travaux, a-t-elle dit. C'est clair que les provinces ont des problèmes avec certains aspects (comme sur la création d'un conseil consultatif commun), mais nous allons en discuter.»

Avec la collaboration de Raymond Giroux à Ottawa.

COMPROMIS

Suite de la Une

l'Irak. Et s'il y a la moindre confusion à ce sujet, nous éclaircirons ce point dans nos conversations avec eux dans les jours à venir», a déclaré le secrétaire d'État Colin Powell.

Washington a néanmoins clairement choisi d'ignorer les réticences françaises et allemandes en mettant en avant une vision d'une nouvelle Europe issue de l'après-guerre froide. «Le président pense que l'OTAN change, que l'Union européenne change, que l'Europe change», a affirmé son porte-parole.

Il a longuement évoqué une conversation entre le président américain et son homologue estonien en septembre dernier au cours de laquelle ce dernier aurait dit, selon M. Fleischer: «Nous n'avons pas besoin de nous parler de la liberté car nous savons ce que sont les conséquences lorsque les gens ne veulent pas défendre la liberté.»

Une solution de compromis, réclamée de longue date par les Français, pourrait être une seconde résolution du Conseil de sécurité de l'ONU autorisant l'usage de la force s'il est prouvé que l'Irak ne désarme pas.

«C'est une possibilité», a déclaré Ari Fleischer, interrogé sur cette éventualité, tout en prenant soin d'ajouter: «Ce n'est pas encore clair. Il est prématuré de porter un jugement pour l'instant.

«Un processus est en cours. Nous écouterons attentivement le rapport des inspecteurs lundi et nous serons en consultations avec nos amis et nos alliés dans le monde (...)».

La Maison-Blanche n'a cependant pas raté l'occasion pour évoquer une possible absence de la France dans une coalition rassemblée par les États-Unis pour désarmer Saddam Hussein par la force.

«Le président Bush est sûr que l'Europe répondra à l'appel. Mais il est possible que la France ne soit pas dans les rangs», a déclaré Ari Fleischer, en ajoutant que cela pourrait être le cas «d'un ou deux pays».

Paris n'est pourtant pas seul à se montrer réticent. George W. Bush s'est entretenu hier avec le président russe, Vladimir Poutine, et les deux hommes ont convenu que le 27 janvier est «une date importante», a indiqué Ari Fleischer.

Les chefs des inspecteurs de l'ONU en Irak, Hans Blix et Mohamed El-Baradei, doivent présenter lundi au Conseil de sécurité un rapport sur le déroulement et le résultat de leurs inspections menées depuis deux mois en Irak.

Par ailleurs, les ministres des Affaires étrangères de six pays du Moyen-Orient, dont cinq voisins de l'Irak plus l'Égypte, réunis à Istanbul à l'initiative de la Turquie, ont appelé hier Bagdad à davantage de coopération avec l'ONU sur son désarmement, dans une déclaration conjointe.

Cette conférence régionale, qui visait à trouver les moyens d'éviter une guerre dans la région et à chercher une solution pacifique à la crise irakienne, est finalement parvenue à surmonter des dissensions qui ont retardé sa conclusion en préservant une position commune de refus d'une nouvelle confrontation armée dans la région.

La déclaration conjointe souligne au passage l'importance d'une solution pacifique à la question palestinienne afin de parvenir à une paix «juste» au Moyen-Orient, sans mentionner Israël, avec lequel la Turquie a signé en 1996 un accord de coopération militaire.

IMMIGRANTS

Suite de la Une

moins homogène afin de faciliter leur intégration.

Confronté à un déclin démographique imminent et à une proportion d'immigrants largement inférieure à des villes comparables, Québec n'a pas le choix. Sinon, «on va sécher sur place», lance M. L'Allier.

Le maire ne se met pas la tête dans le sable, il sait fort bien qu'il y a un travail d'éducation à mener auprès de la population, dont les trois quarts trouvent qu'il y a assez ou trop d'étrangers dans leur ville. Il mise donc sur les jeunes, qui voyagent et s'ouvrent sur le monde, qui ont souvent des amis et des correspondants toutes couleurs unies. «J'ai bon espoir.»

Mais encore faut-il que la société fasse des efforts d'intégration pour qu'ils s'établissent ici de façon permanente. «Il ne suffit pas de leur donner des bottes et un manteau pour l'hiver à leur arrivée.» Et encore faut-il qu'ils puissent travailler.

«Ils ont plus de difficultés à se trouver un emploi; le recrutement arrête la journée où ils se présentent et recommence le lendemain, illustre-t-il. C'est comme ça qu'ils en arrivent à la délinquance et au crime, croit M. L'Allier en faisant allusion à l'affaire de prostitution juvénile. Dans le contexte, l'attention s'est portée sur le caractère ethnique (des accusés).»

Tout ça prendra du temps, beaucoup de temps avant que Québec présente au monde un visage multiculturel. Dans les circonstances, il vaut mieux adopter une stratégie des petits pas, ne rien brusquer si on veut que ça réussisse. De toute façon, au municipal, «on a des petits pieds». Blague à part, l'immigration demeure la principale solution pour que la région continue à se développer.

LE COMMISSARIAT

Pour compléter le tout, le Commissariat aux relations internationales, annoncé il y a un an, verra également le jour, avec à sa tête Denis Gervais, ex-sous-ministre au ministère des Affaires internationales et ex-délégué du Québec à Mexico. La nomination de M. Gervais, qui vient de terminer son mandat à la Délégation du Québec à Paris, doit être entérinée par le Conseil municipal. La mission et l'effectif du Commissariat restent encore à être précisés.

RUE

Suite de la Une

Ricardo a trouvé le salut dans la musique lui aussi. «Je sors mon agressivité dans le rap», dit-il. Car, oui, il faut que l'agressivité sorte, n'en déplaise aux enseignants, aux parents ou aux policiers. Un adulte à l'écoute peut avoir son rôle à jouer. «J'ai demandé 250 $ à ma mère pour acheter mon premier clavier, et elle me l'a donné, raconte Patrick. C'est là que tout a commencé à changer.»

À huit ans, Alexandre Duclos était premier de classe. Hasard ou fatalité, allez savoir, «les conneries commencent» quand ses parents se séparent. Vols de «Tonka», de vélos, de trois-skis: ses délits d'enfant deviendront, au secondaire, du taxage en bonne et due forme. Le jour où il s'est fait lui-même taxer, il a vu ce que ça faisait: mal. Il a quand même continué jusqu'à ce que quatre copains de l'école Jacques-Dussault, à Longueuil, se suicident la même année, victimes désespérées du taxage.

«À force de consommer du stress, je paranoïais.» Ces mots de Ricardo décrivent la réalité des victimes et des agresseurs. Certains ne peuvent la supporter.

Comment aurait-on pu aider Ricardo et Alexandre? «Il aurait fallu qu'un adulte leur dise qu'ils sont bons à quelque chose et qu'ils les poussent à leurs rêves», répond Patrick.

Et si, à un simple «comment ça va?», un adulte bien intentionné se fait répondre que ce n'est pas de ses affaires, «c'est là qu'il doit foncer et insister, soutient Ricardo, parce que ce n'est pas évident d'en parler». Et les mères monoparentales doivent savoir que leurs ados resteront souvent fermés comme des huîtres, pour ne pas leur faire de peine ou les inquiéter.

PRÉCISION

Une erreur de transcription s'est glissée dans le texte de mercredi sur le règlement concernant les prothèses de hanches Sulzer. À ceux qui ont dû subir une deuxième chirurgie pour remplacer la partie de prothèse défectueuse, la compagnie est prête à accorder 116 250 $ et non 11 250 $.

RÉFLEXION

«Votre mort est une des pièces de l'ordre de l'univers; c'est une pièce de la vie du monde.»

Montaigne, *Essais*

C'ÉTAIT HIER

2001 — L'équipementier américain en électronique Lucent annonce la suppression de 16 000 emplois.

1999 — Six membres du Comité international olympique sont exclus, pour l'affaire de corruption de Salt Lake City.

1990 — À Ottawa, le ministre responsable de la Jeunesse Jean Charest démissionne, étant intervenu auprès d'un juge en faveur d'un athlète.

1984 — Le fabricant Apple lance son premier ordinateur Macintosh.

1983 — En Italie, 32 terroristes sont condamnés à la prison à vie pour le meurtre et l'assassinat, en 1978, du politicien Aldo Moro.

1952 — Vincent Massey, né à Toronto, est nommé gouverneur général.

1590609

Résultats

TVA, le réseau des tirages

LOTO QUÉBEC

Loto 6/49 — Tirage du 2003-01-22

18 22 26 29 35 37 — Complémentaire: (24)

	GAGNANTS	LOTS
6/6	2	2 500 000,00 $
5/6+	3	202 709,80 $
5/6	185	2 629,70 $
4/6	11 785	79,10 $
3/6	223 876	10,00 $
Ventes totales:		13 984 347 $
Prochain gros lot (appr.):		2 000 000 $

Québec 49 — Tirage du 2003-01-22

08 13 18 43 45 49 — Complémentaire: (48)

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 $
5/6+	0	50 000,00 $
5/6	31	500,00 $
4/6	1 001	50,00 $
3/6	19 894	5,00 $
Ventes totales:		596 698,00 $

Lots bonis Double Jeu* — Tirage du 2003-01-22

*Seules les sélections participant au Lotto 6/49 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

	GAGNANTS	LOTS
02 18 19 48	50	1 000,00 $
28 31 33 45	44	568,18 $
16 20 22 48	60	416,67 $

La Québécoise — Tirage du 2003-01-23: 3 942 — 4 3317

Extra — Tirage du 2003-01-23: NUMÉRO: 152679

Extra — Tirage du 2003-01-22: NUMÉRO: 021023

Banco — Tirage du 2003-01-23 — Banco Spécial

04 05 11 15 18 23 27 30 31 36
37 38 41 43 53 55 61 62 65 68

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu: MISE SUR TOI 1 866 SOS-JEUX

LE SOLEIL n'amène plus loin

1591015

Soldes actuels

CONTEMPORAINE

TOUS NOS MANTEAUX CONTEMPORAINE

COUPE RÉGULIÈRE ET PETITE

99.95

Rég. jusqu'à 395.00

Excluant le cuir, le suède et les peaux lainées

SÉLECTION DE BLOUSES

CONTEMPORAINE COUPE RÉGULIÈRE ET PETITE

19.99

Rég. jusqu'à 75.00

SÉLECTION DE PANTALONS CUIR ET SUÈDE

CONTEMPORAINE COUPE RÉGULIÈRE ET PETITE

99.95

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

La prison plutôt que l'encadrement

Plusieurs détenus renoncent à une libération conditionnelle pour éviter les contraintes de surveillance

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ Une partie de la clientèle carcérale préférerait renoncer à la libération conditionnelle que d'accepter la contrainte des conditions de surveillance...

C'est du moins ce qu'avance la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) pour expliquer l'augmentation du taux de renonciation à la libération conditionnelle l'an dernier. Ce dernier est passé de 13,8% en 2000-2001 à 15,6% en 2001-2002.

Le taux de renonciation à la libération conditionnelle a augmenté l'an dernier

«Le nombre de personnes contrevenantes qui renoncent à la libération conditionnelle a diminué de façon constante au cours des dernières années, sauf durant le dernier exercice, où l'on constate que le taux de renonciation a augmenté», écrit la CQLC dans son dernier rapport annuel.

«Ceci constitue un des indicateurs de l'alourdissement et de la complexité des problématiques qu'on retrouve chez notre clientèle, continue la CQLC. En effet, on peut présumer qu'une certaine partie de la clientèle préfère demeurer incarcérée et attendre d'être libérée aux deux tiers de la sentence plutôt que d'accepter la contrainte des conditions de surveillance d'une libération conditionnelle jusqu'à l'expiration de la sentence.»

Quant au taux d'octroi en matière de libération conditionnelle, il est passé à 48% en 2001-2002, alors qu'il était de 55,6% l'année précédente. Une diminution que la CQLC attribue encore à «l'alourdissement» et à «la plus grande complexité» des problématiques de la clientèle admissible à la libération conditionnelle.

Le rapport de la CQLC révèle par ailleurs que le taux global de révocation pour bris de probation est passé de 26,4% en 2000-2001 à 29,9% au cours de la dernière année. «L'augmentation du taux de révocation pour bris de probation est un indicateur qui reflète notamment la bonne qualité de la surveillance des personnes en libération conditionnelle», écrit la CQLC.

En 2001-2002, quelque 98 agresseurs sexuels étaient admissibles à la libération conditionnelle. De ce nombre, 89 se sont présentés à une audience et seulement 30 ont obtenu une libération conditionnelle. La CQLC a rendu une décision de refus à l'égard des 59 autres.

En vertu de la politique gouvernementale en matière d'agression sexuelle, lorsque la personne contrevenante obtient une libération conditionnelle, la CQLC doit prendre toutes les mesures possibles pour en informer la victime et lui expliquer les modalités de libération.

«Bien que le personnel ait réussi à rejoindre 63,9% des victimes dont l'agresseur a obtenu une libération conditionnelle, force est de constater que 36,7% d'entre elles n'ont pu recevoir l'information, souligne la CQLC. En effet, malgré tous les efforts déployés (communications avec les corps de police responsables des enquêtes, vérifications au greffe criminel, communications avec les centres d'aide aux victimes d'actes criminels), il nous a été impossible d'obtenir les coordonnées de ces victimes ou d'entrer en contact avec elles.»

Les victimes de violence conjugale n'ont quant à elles pu être jointes dans une proportion de 42,1%. Des 204 agresseurs identifiés en 2001-2002, 34% se sont vu octroyer une libération conditionnelle.

Les vertus cachées des jeux vidéo à l'étude

■ VICTORIA (PC) — Une équipe de psychologues de l'Université de Victoria entend déterminer si les jeux vidéo sont des pertes de temps de haute technologie ou s'ils sont bénéfiques, intellectuellement, pour les enfants.

Les chercheurs Michael Masson, Daniel Bub et Christopher Lalonde veulent savoir quelles habiletés les enfants acquièrent lorsqu'ils s'adonnent à ces jeux et, surtout, si elles sont transférables à d'autres activités comme la lecture ou la résolution de problèmes de physique.

«L'intérêt premier est de voir si, en interagissant avec ces jeux, nos enfants acquièrent un niveau d'aptitudes qui peut être transféré dans d'autres formes utiles de littératie (le rapport que l'individu entretient avec l'écrit)», a expliqué le directeur de l'équipe, Michael Masson.

Pour les fins de l'étude, des bénévoles âgés entre 12 et 16 ans possédant une certaine expérience des jeux vidéo subiront des tests. Leurs résultats seront comparés à ceux d'autres jeunes du même âge ne possédant pas le même niveau de compétence en matière de jeux vidéo.

Des jeunes de 12 à 16 ans serviront de cobayes

La recherche, financée par le Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation, portera sur deux types de jeux. Un premier jeu de stratégies permettra de connaître l'aptitude des individus à planifier et à comprendre les causes et les effets de certains phénomènes.

Le second jeu reproduira une expérience physique comme la conduite d'une voiture ou le pilotage d'un avion. Les chercheurs pourront, avec ce jeu, savoir s'il inculque aux jeunes une compréhension intuitive ou des principes de physique tels que la force centrifuge ou la vitesse relative.

SNOBISME INTELLECTUEL

Les jeux qui mettent l'accent sur les effets visuels, le sang ou l'horreur seront écartés. «Nous nous intéressons davantage aux aptitudes requises par les jeux et la façon dont les jeunes acquièrent ces aptitudes», a expliqué M. Lalonde.

Pratiquement aucune recherche n'a été menée sur ce sujet malgré l'omniprésence des jeux vidéo dans la société. Selon Daniel Bub, il ne s'agit que de snobisme intellectuel. «On croit à tort que ces jeux sont simplistes, a indiqué le chercheur. Nous avons tous toujours pensé que ces jeux n'étaient qu'une perte de temps et une distraction, mais nous n'avons pas réalisé qu'ils sont en fait le fruit du travail de très complexes et très sophistiqués concepteurs.»

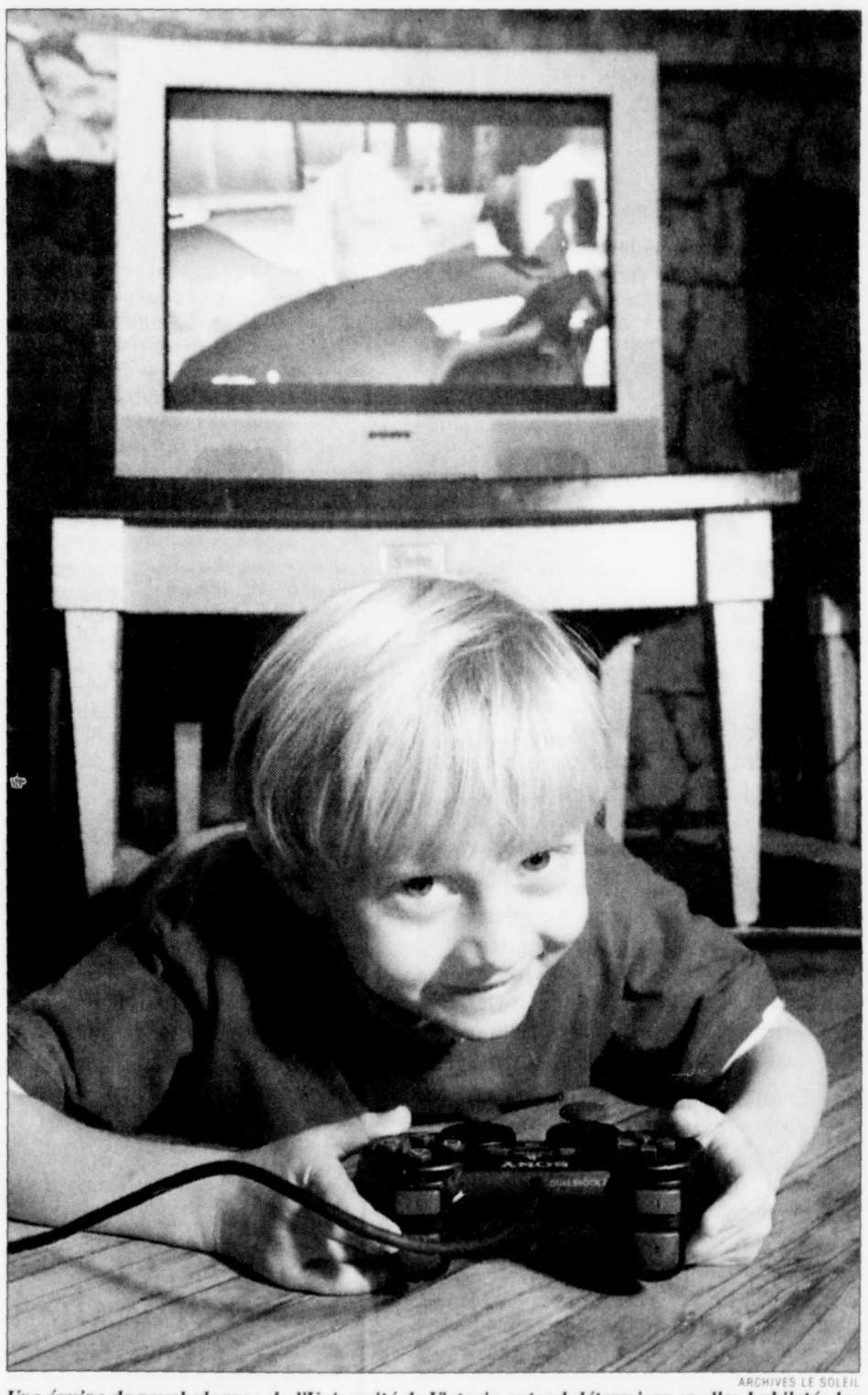

ARCHIVES LE SOLEIL

Une équipe de psychologues de l'Université de Victoria entend déterminer quelles habiletés les enfants acquièrent lorsqu'ils s'adonnent aux jeux vidéo et, surtout, si elles sont transférables à d'autres activités comme la lecture ou la résolution de problèmes de physique.

Le pirate piraté !

Bell ExpressVu s'attaque par satellite aux fraudeurs

MARC LAROUCHE ET ÉLISABETH FLEURY
Collaboration spéciale EFleury@lesoleil.com

■ Mercredi, 22 janvier en soirée. Un homme, que nous appellerons John, regarde la télévision avec sa famille. Dans son décodeur Bell ExpressVu, une carte piratée. Tout à coup, à 19h30, son appareil devient un trou noir de 32 pouces. Plus rien. Pas de son ni d'image, jusqu'à ce qu'apparaisse sur son écran... une carte piratée ! Notre pirate a été piraté à son tour et attaqué dans son salon... par un satellite !

Il n'est pas le seul à avoir vécu cette mésaventure. Bell ExpressVu a déployé mercredi de vastes contre-mesures électroniques. Ce signal, envoyé par satellite de façon aléatoire dans tout le Canada, sans considérations géographiques, neutralise les systèmes frauduleux. «Ce sont des actions qui sont prises de façon régulière, à différents moments», explique la porte-parole de Bell ExpressVu, Nathalie Moreau, qui n'a pas voulu élaborer sur la technique employée, invoquant le perpétuel jeu de chat et de souris auquel se livre la compagnie et les *hackers*.

Brièvement, chaque carte à puce a la même signature électronique que le décodeur de Bell ExpressVu auquel elle est assignée. En modifiant la carte par un procédé informatique, les pirates en modifient aussi la signature. Le signal envoyé par la compagnie détecte cette anomalie puisque la signature ainsi modifiée diffère de celle du décodeur. La carte est neutralisée. C'est ce qui est arrivé à notre pirate des temps modernes.

«Un message d'erreur disant que mon récepteur éprouvait de graves problèmes est subitement apparu dans une boîte de dialogue. Ce n'était pas la première fois que cela arrivait. J'ai fait comme d'habitude et j'ai redémarré mon système, mais mercredi, le signal a refusé de revenir à la normale.» Tout à coup, une photo de carte pirate avec un message anglophone de «Natasha» est apparu. «Les pirates se moquent souvent du Boris des publicités de Bell ExpressVu. Je crois que la compagnie le sait et s'en sert pour les narguer.»

Notre John paie un abonnement mensuel de 35$ à Bell ExpressVu, qui lui donne accès à une cinquantaine de chaînes. Le matériel informatique servant à pirater la carte, en passant par le port d'imprimante et un serveur Internet, lui a coûté 120$. Ce faisant, il pouvait visionner gratuitement plus de 350 canaux, dont l'ensemble des films de la télé à la carte. «Le signal normal est revenu une heure plus tard. J'avais peur que le décodeur soit endommagé, mais ça ne semble pas être le cas.»

ABONNÉS LÉGAUX TOUCHÉS

Des abonnés «légaux» de Bell ExpressVu auraient par ailleurs souffert des contre-mesures déployées mercredi. La porte-parole de Bell ExpressVu n'a ni confirmé ni infirmé cette information émanant de certains forums de discussions. «On m'a dit qu'il y avait effectivement une marge d'erreur, mais elle ne dépasse pas 1%, a indiqué Nathalie Moreau. Les mesures qu'on a prises étaient profilées pour n'endommager que les cartes non conformes.»

Selon un fabricant de logiciels pirates interrogé par LE SOLEIL, Bell ExpressVu se laisserait «délibérément» pirater. «Si l'entreprise le voulait vraiment, demain matin, il n'y aurait plus de piratage. La stratégie de l'entreprise, c'est de s'arranger pour que tout le monde achète une antenne et un décodeur de Bell ExpressVu. En retour, elle se laisse pirater. Elle souhaite de cette façon s'emparer du marché, où elle compétitionne avec Star Choice et Vidéotron.»

Déjà tenu par Vidéotron, ce discours est évidemment démenti par la direction de Bell ExpressVu. «On a déjà répondu à ça. Je ne vois pas comment un système pirate pourrait être payant pour Bell ExpressVu. Il n'y a pas une entreprise sérieuse qui pourrait faire ça», a dit la porte-parole.

Chose sûre, Bell ExpressVu a choisi un bon moment pour déployer ses contre-mesures électroniques, quelques jours avant le Super Bowl. «Bell souhaite que les gens aient assez peur de manquer le Super Bowl qu'ils finissent par s'abonner légalement», croit notre pirate anonyme.

Mais ce n'est pas demain la veille que les pirates endurcis deviendront des abonnés légaux. Depuis mercredi, on trouve dans Internet des recettes miracles pour réanimer les cartes endommagées ou se protéger contre d'éventuelles contre-mesures.

1588750

L'ISLE-AUX-COUDRES
Charlevoix

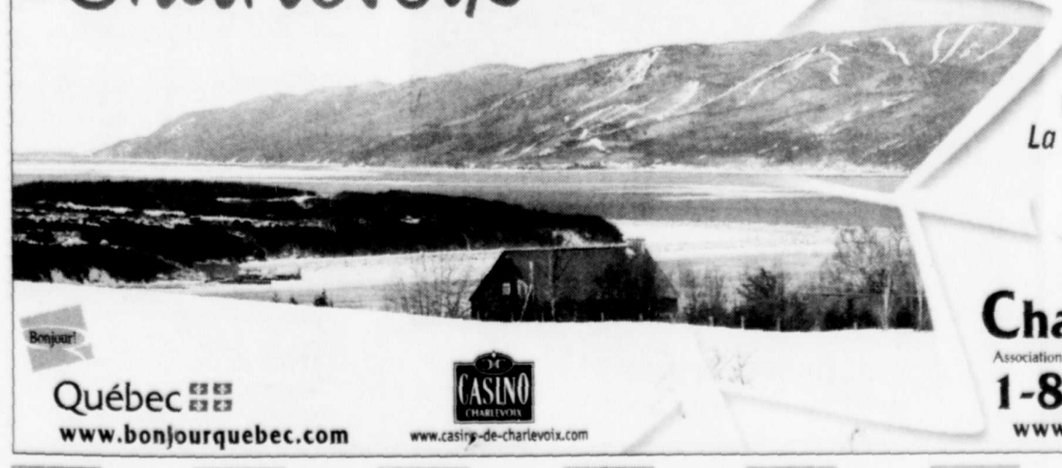

Du 31 janvier au 2 février, l'Isle-aux-Coudres, dans la région de Charlevoix, prend des airs de carnaval!

Pendant que les meilleurs équipages de canot à glace du Québec et d'ailleurs prennent d'assaut le Saint-Laurent dans le cadre de *La Grande Traversée Casino de Charlevoix*, la *Classique de courses de chiens de l'Isle-aux-Coudres* accueille des attelages d'un peu partout en Amérique du Nord.

Bonjour! Québec
www.bonjourquebec.com

CASINO DE CHARLEVOIX
www.casino-de-charlevoix.com

Charlevoix
Association Touristique Régionale
1-800-667-2276
www.tourisme-charlevoix.com

Demandez la programmation de ces deux événements et informez-vous sur les possibilités d'hébergement.

MÉDECINS SPÉCIALISTES

La rencontre avec François Legault ouvre la porte à la reprise des négos

Louise Lemieux
LLemieux@lesoleil.com

■ La rencontre de mercredi soir entre le ministre François Legault et les 34 présidents d'associations de médecins spécialistes membres de la FMSQ a duré près de cinq heures. Elle ouvre la porte à la reprise des négociations.

« Ce fut une bonne rencontre. Il y a espoir de règlement », dit le président de la FMSQ, Yves Dugré.

« Nous avons eu de bons échanges, qui ont permis de rétablir les perceptions de part et d'autre. Nous continuons de chercher des bases pour reprendre les négociations », dit Anne Marcotte, porte-parole du ministre François Legault.

Les propos des présidents d'association interrogés hier vont dans le même sens.

« Les choses se sont dites clairement, sèchement parfois. L'individu que j'ai entendu hier m'a paru tout à fait raisonnable. Je suis optimiste », dit le bouillant président des radiologistes, Gaétan Barrette.

Le président de l'Association des orthopédistes, le Dr Raymond Hould, loue le courage du ministre Legault, qui a osé affronter les 34 présidents d'associations et le conseil d'administration de la FMSQ. Une première en 35 ans, souligne-t-on du côté de la FMSQ.

Le ministre Legault était accompagné de son sous-ministre, Pierre Gabrièle, et du directeur des affaires médicales et universitaires, le Dr Luc Deschênes. Ces deux derniers se sont fait « varloper », ils ont été blâmés d'avoir mal informé le ministre Legault.

Même si les deux hauts fonctionnaires ont toujours la confiance du ministre, cela n'a pas empêché M. Legault « de demander des précisions à ses fonctionnaires », hier.

Les médecins spécialistes sont confiants que le ministre Legault va prendre tous les moyens pour aller chercher de l'argent pour améliorer les plateaux techniques dans les hôpitaux du Québec et partant, de rehausser les conditions de pratique des médecins.

Côté augmentation des honoraires, l'optimisme règne aussi.

« Si je fais la traduction de son discours, je comprends que le ministre n'est pas fermé à offrir des honoraires compétitifs », dit le Dr Raymond Hould.

Les médecins estiment gagner 40 % de moins que la moyenne canadienne. Leurs réclamations totalisent 800 millions $ sur trois ans. Le gouvernement a mis 140 millions $ pour un an, sur la table. Mais François Legault a toujours affirmé que la capacité de payer du gouvernement était limitée.

Les médecins croient que le ministre comprend mieux maintenant les raisons qui les poussent à réclamer leur exclusion de la loi 142 (qui prévoit la répartition des médecins).

L'espoir d'un règlement prochain est dans l'air.

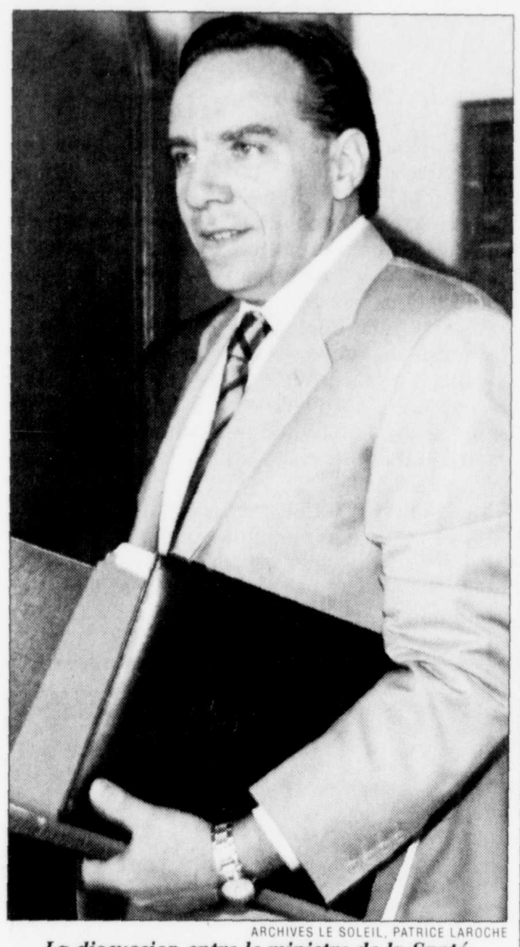

ARCHIVES LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

La discussion entre le ministre de la Santé et les spécialistes a duré près de cinq heures.

Guerre de chiffres entre locataires et propriétaires

Plus du quart des locataires consacrent plus de 30 % de leurs revenus pour payer le loyer, selon le FRAPRU

Guy Benjamin
GBenjamin@lesoleil.com

La publication par la Régie du logement des indices pour guider propriétaires et locataires dans la fixation du loyer a déclenché une guerre de chiffres. De quoi attiser le débat sur la méthode de calcul de fixation des prix, que les propriétaires dénoncent encore plus fortement depuis mercredi.

Selon les chiffres de Statistique Canada, le prix du mazout a diminué de 8 % entre 2002 et 2001 tandis que le gaz baissait de 5,4 % pendant la même période. Partant de ces données, la Régie du logement suggère une hausse de seulement 0,2 % pour un logis chauffé au mazout et qui n'a connu aucune amélioration.

Les associations de propriétaires sont en furie, parce que selon leurs chiffres, le prix du mazout est passé de 28,75 ¢ le litre en décembre 2001 à 37,35 ¢ le mois dernier. Une hausse de près de 30 %.

« Les propriétaires ne sont pas aussi méchants qu'on veut bien le laisser croire »

Bien que leurs chiffres diffèrent, Statistique Canada et la Régie de l'énergie du Québec arrivent à la même conclusion, le prix du mazout a baissé entre 2001 et 2002. En prenant les données pour le Québec, le mazout a baissé de 7,4 % selon l'organisme fédéral et 4,13 % selon l'organisme chargé de surveiller les prix au Québec.

Les deux organismes établissent une moyenne annuelle du prix du mazout à partir de relevés de prix et d'indices mensuels. « Les propriétaires ne paient pas des indices, mais des factures », réplique Michel Riverin. Et elles augmentent, lance le directeur de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec. Tenir compte des prix du mazout en plein été, alors qu'il ne s'en consomme pas et qu'ils sont souvent à leur plus bas, fausse les données, analyse-t-on.

Même le prix de l'électricité, dont le taux est gelé depuis plusieurs années, est source de mécontentement chez les proprios. Le taux est fixe, mais la quantité consommée varie en fonction des rigueurs de l'hiver, dit M. Riverin, qui aimerait bien que la Régie en tienne compte. Les propriétaires ne sont pas aussi méchants qu'on veut bien le laisser croire, dit M. Riverin. La preuve, dit-il, seulement 0,8 % des locataires ont vu le prix de leur loyer fixé par la Régie l'an dernier.

Le chiffre de 11 000 demandes de fixation de loyer paraît élevé, mais c'est très peu sur 1,3 million de logements au Québec. Pourtant l'an dernier, les proprios sont allés au-delà des suggestions de la Régie, en augmentant les loyers en moyenne de 3,5 % à Québec et 5,5 % à Montréal.

Propriétaires et associations de locataires ont vraiment des visions diamétralement opposées. La première réunion de la Table Québec-habitation, qui réunissait des groupes de locataires, de propriétaires et des représentants des municipalités et d'organismes gouvernementaux l'a encore une fois démontré.

Les proprios parlent d'améliorer le rendement économique en augmentant les loyers, afin d'être incités à construire de nouveaux logements. De son côté, le Front d'action populaire en réaménagement urbain parle d'incapacité de payer.

Le citron est déjà assez pressé, lance François Saillant. Plus du quart des locataires consacrent déjà plus de 30 % de leurs revenus pour payer le loyer, rappelle le porte-parole du FRAPRU.

Des parents d'enfants sourds réclament le dépistage dès la naissance

Louise Lemieux
LLemieux@lesoleil.com

Les deux garçons de Nicole De Rouin sont sourds. Zacharie, l'aîné a été dépisté à l'âge de trois ans. Le benjamin, à 11 mois. Nicole De Rouin est bien placée pour réclamer le dépistage systématique de la surdité dès la naissance.

« On ne peut pas passer à côté. C'est essentiel », dit la mère de famille, très active au sein de l'AQEPA (Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs).

Trois provinces canadiennes (l'Alberta, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick) et tous les États américains dépistent les nourrissons depuis deux ou trois ans.

L'Ontario et l'Alberta dépistent déjà les nourrissons

Deux hôpitaux québécois le font déjà, à leurs frais : l'hôpital de l'Archipel aux Îles-de-la-Madeleine et le Royal Victoria à Montréal.

Quelque 225 médecins, audiologistes, orthophonistes réunis en colloque à Québec ces jours-ci, veulent sensibiliser le public et les décideurs de l'importance du dépistage systématique précoce de la surdité, un handicap qui affecte quelque 220 bébés québécois par année.

Les tests de dépistage de la surdité sont peu coûteux (35 $ par bébé) et efficaces à 99 % explique Richard Larocque, audiologiste à l'Institut national de santé publique du Québec et organisateur du colloque.

Plus l'intervention est hâtive, moins l'enfant souffrira de son handicap plus tard. Et moins grands seront les coûts de réadaptation, selon un avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes sur un dépistage dès la naissance.

« Dans les cas de surdité importante, si le cortex n'est pas stimulé ou s'il est peu utilisé, il sera envahi par autre chose, comme la motricité par exemple, et l'enfant perdra sa « quincaillerie » pour entendre et écouter. Stimulée, cette « quincaillerie » demeure intacte et avec une bonne amplification, l'éveil auditif et le langage demeurent », explique Richard Larocque.

Dès la naissance, précise M. Larocque, on peut ajuster une prothèse auditive. Le nourrisson s'y adapte sans problème. « C'est fondamental. Il faut que le bébé entende la voix de ses parents, les bruits de la maison. Un bébé qui entend va développer son langage ».

Malheureusement, au Québec, ce n'est pas avant l'âge de deux ans que la déficience auditive est dépistée. L'âge moyen des enfants pour l'accès au service de réadaptation : 34 mois. « C'est beaucoup trop tard », déplore Richard Larocque. Il en coûterait 3 à 4 millions $ pour instaurer un programme de dépistage (et de réadaptation) dès la naissance. L'appareil utilisé est de la grosseur d'un téléphone cellulaire, et le test prend une douzaine de minutes par bébé. « Il est si simple à administrer que dans certains centres aux États-Unis, se sont des bénévoles qui s'en chargent », précise M. Larocque.

DÉPISTAGE AU QUÉBEC ?

Le gouvernement québécois a mis sur pied un groupe d'experts sur l'opportunité d'instaurer un tel programme de dépistage qui remettra ses recommandations à l'été.

M. Larocque est convaincu qu'un tel programme est incontournable.

Nicole De Rouin a vu une très grande différence entre le dépistage de Zacharie à 3 ans et de Noah, à 11 mois. « Avec Zacharie, il a fallu rependre un retard important. Langage ! Langage ! Langage ! On ne pensait qu'à ça, stimuler son langage. Et pendant ces années, c'est ma fille qui a été négligée. Pour Noah, on a presque relaxé ». Pour Nicole de Rouin, c'est évident, un dépistage à la naissance éviterait bien des douleurs aux familles.

1591295

Attention à tous les détenteurs de la tasse de voyage en acier inoxydable Tim Hortons.

Rappel des couvercles – Tasse de voyage 15 oz en acier inoxydable

Un défaut de fabrication a été décelé chez notre fournisseur de tasse. Le défaut peut faire en sorte que certains couvercles se soulèvent légèrement de la tasse, ce qui pourrait causer des blessures s'il y a fuite d'un liquide chaud. Nous avons donc publié immédiatement un avis de rappel des couvercles.

Cet avis s'applique uniquement aux tasses de voyage en acier inoxydable de 15 onces Tim Hortons, **vendues entre octobre 2002 et janvier 2003**. Le nom du manufacturier « Thermo-Serv » est estampé sous la tasse. Il n'y a rien d'imprimé sur l'anse.

Chez Tim Hortons, la sécurité de nos clients est capitale. Donc, par mesure de sécurité (que votre couvercle coule ou ne coule pas), nous vous demandons de retourner le couvercle au Tim Hortons le plus près (à l'exception des Tim Hortons Esso). Nous vous l'échangerons contre un couvercle qui ferme en toute sécurité. **Le nouveau couvercle sera offert dès le 1er février 2003; s'il vous plaît, n'utilisez pas votre tasse jusqu'à ce que son couvercle soit remplacé.**

Voici ce qu'il faut faire :

- S'il vous plaît, n'utilisez pas votre tasse jusqu'à ce que vous ayez échangé son couvercle contre un nouveau.
- Les nouveaux couvercles seront offerts dès le 1er février 2003.
- Retourner votre tasse de voyage dans un Tim Hortons (à partir du 1er février 2003).
- Votre couvercle sera remplacé par un nouveau couvercle.

Si vous préférez retourner la tasse au complet, rapportez-la en tout temps et nous vous la rembourserons en totalité.

Si vous avez des questions concernant cet avis de rappel, veuillez communiquer avec nous en composant **le numéro sans frais : 1 888 601-1616.**
De 8 h 30 à 17 h 00 – heure normale de l'Est

Tim Hortons

1590612

COMPLICE DE BONHOMME

Merci
Bureau de la Capitale-Nationale

Bureau de la Capitale-Nationale
Québec

Partenaire de la 49e édition du Carnaval

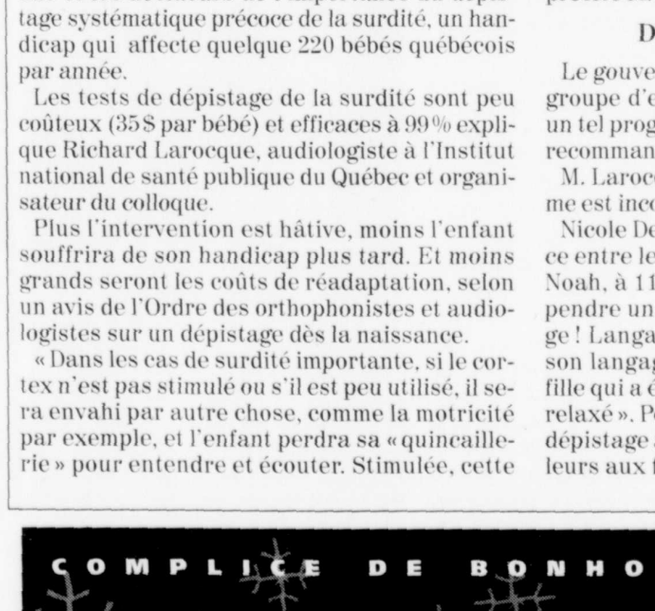

Sur la photo, **M. Jean Pelletier**, directeur général du Carnaval de Québec M. Christie et **M. Rosaire Bertrand**, ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale et député de Charlevoix.

Sautez dans la parade !
Du 31 janvier au 16 février 2003

Carnaval de Québec
M. Christie

La lutte au taxage devra faire partie du plan de réussite des écoles

MICHÈLE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

■ MONTRÉAL — Toutes les écoles devront se doter, d'ici 2005, d'un plan d'intervention contre le taxage et l'intimidation qui sera intégré à leur plan de réussite.

Le ministre de l'Education, Sylvain Simard, a fait cette annonce, hier, à l'issue du colloque sur le taxage et l'intimidation qui s'est tenu pendant deux jours à Montréal. Les écoles seront appuyées par son ministère, qui mettra à leur disposition un centre d'expertise. « Ce centre sera un organisme déjà existant, a précisé M. Simard. Un centre universitaire, par exemple. »

Le ministre mise également sur une campagne publicitaire de sensibilisation sur le taxage qu'il lancera lors de la prochaine rentrée de septembre. « On a diminué de 40 % les décès sur les routes avec la sensibilisation », a-t-il fait valoir. Sa propre campagne coûtera au moins un million $. Il s'agit d'ailleurs du seul montant qu'il ait avancé, hier, au regard de son plan d'action contre la violence à l'école. Car le milieu de l'éducation, estime-t-il, en est actuellement à une mobilisation et à une prise de conscience.

Le président de la Fédération des commissions scolaires, André Caron, est d'accord avec lui. Laissons aux écoles le temps d'évaluer leurs besoins et de bâtir leur plan d'intervention. « Et si on a besoin de millions $, on les demandera alors au ministre », a-t-il mentionné.

Le ministère de l'Éducation entend intensifier la collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, celui de la Sécurité publique et l'Institut national de santé publique. Ensemble, ils élaboreront un guide pour aider les écoles « à agir tant en amont qu'en aval du problème ». Sylvain Simard n'a pu dire quand il serait prêt. Il tient aussi à ce que les CLSC soient intégrés à la démarche des écoles.

Le ministre mise aussi sur une campagne publicitaire sur le taxage qu'il lancera lors de la prochaine rentrée

« La formation des enseignants devra comporter un volet majeur de préparation qui leur donnera les outils pour faire face à cette difficulté (le taxage) », a-t-il ajouté. Il a précisé que ce volet toucherait la formation initiale des enseignants, soit les programmes à l'université.

Les quelque 600 participants au colloque ont fait plusieurs suggestions au ministre au sortir des 15 ateliers qui leur étaient offerts. Ils ont notamment lancé l'idée de créer des postes de conseiller en intimidation. Et ils ont souligné l'importance d'écouter les jeunes qui, souvent, sont « la majorité silencieuse ». « Ils doivent parler », ont-ils convenu. Comme le ministre de l'Éducation, ils sont conscients que l'école ne peut agir seule dans la résolution pacifique de l'intimidation et du taxage.

PROSTITUTION JUVÉNILE

La « protection » des victimes est sociale et non judiciaire

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

Les jeunes victimes du réseau de prostitution juvénile démantelé à Québec n'ont pas été placées au centre de réadaptation L'Escale pour assurer leur protection en tant que futurs témoins de la Couronne, mais pour y recevoir les services sociaux professionnels requis à la suite de leur mauvaise expérience.

L'utilisation, dans notre édition d'hier, du terme « protection » dans un texte portant sur l'hébergement des adolescentes par le Centre jeunesse de Québec, a pu porter à confusion.

« Elles sont placées sous ordonnance du tribunal pour leur protection », écrivions-nous. Or, des lecteurs ont cru à tort qu'il s'agissait d'une protection judiciaire, telle que la police ou le ministère de la Justice en assurent parfois à certains témoins dont la sécurité pourrait être menacée.

Il s'agit plutôt d'un placement sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse, laquelle prévoit qu'un mineur peut être placé pour sa « protection », si sa sécurité ou son développement est compromis.

Le Directeur de la protection de la jeunesse de Québec, Daniel Côté, souligne que cette loi définit clairement les cadres de son intervention.

C'est la vulnérabilité, l'angoisse et les séquelles de l'expérience qu'elles ont vécues qui ont amené la DPJ à intervenir.

Il va de soi, ajoute-t-il, que l'intimidation qu'elles étaient susceptibles de subir faisait partie de l'analyse.

Mais chaque cas est particulier, et tant la situation de l'adolescente que la capacité de ses parents à y faire face ont été prises en compte. C'est si vrai que quelques filles sont retournées dans leurs familles dès le départ, et que d'autres y sont retournées depuis.

S'il s'agissait de les protéger en tant que témoins, note M. Côté, « elles seraient chez nous jusqu'à la fin des procédures judiciaires ».

Lorsque l'évaluation de celles qui restent sera complétée, il est possible que certaines reçoivent une ordonnance pour des services de réadaptation, et que d'autres réintègrent leur milieu. Encore là, c'est la situation de la jeune fille et son évaluation par le tribunal qui déterminera la suite.

Quant à une éventuelle implication de la DPJ pour protéger des témoins mineurs, c'est là une situation qui pourrait être possible en théorie, mais certainement exceptionnelle, et dont M. Côté dit n'avoir jamais eu connaissance.

ALBERTA

100 $ d'amende pour les mineurs surpris à fumer

■ EDMONTON (PC) — Le gouvernement albertain adoptera une loi antitabac qui prévoit l'imposition d'une amende de 100 $ à tout mineur surpris en train de fumer.

Actuellement, en Alberta, les mineurs n'ont pas le droit d'acheter des cigarettes mais aucune loi ne leur interdit de fumer. Avec cette nouvelle loi, les adolescents n'auront pas le droit de posséder ou de consommer du tabac dans les lieux publics comme les cours d'écoles, les centres commerciaux ou les arrêts d'autobus. Les sanctions, qui entreront en vigueur le 1er avril, seront parmi les plus sévères du Canada.

« Cette loi sera le complément de la loi fédérale qui rend déjà très difficiles l'achat et la consommation du tabac pour les mineurs », a dit le ministre de la Santé, Gary Mar.

LeRoy Johnson, le député conservateur qui a proposé cette loi, a dit que le but était de « dé-normaliser » l'utilisation du tabac chez les jeunes. Mais les adolescents et les partisans antitabac sont sceptiques.

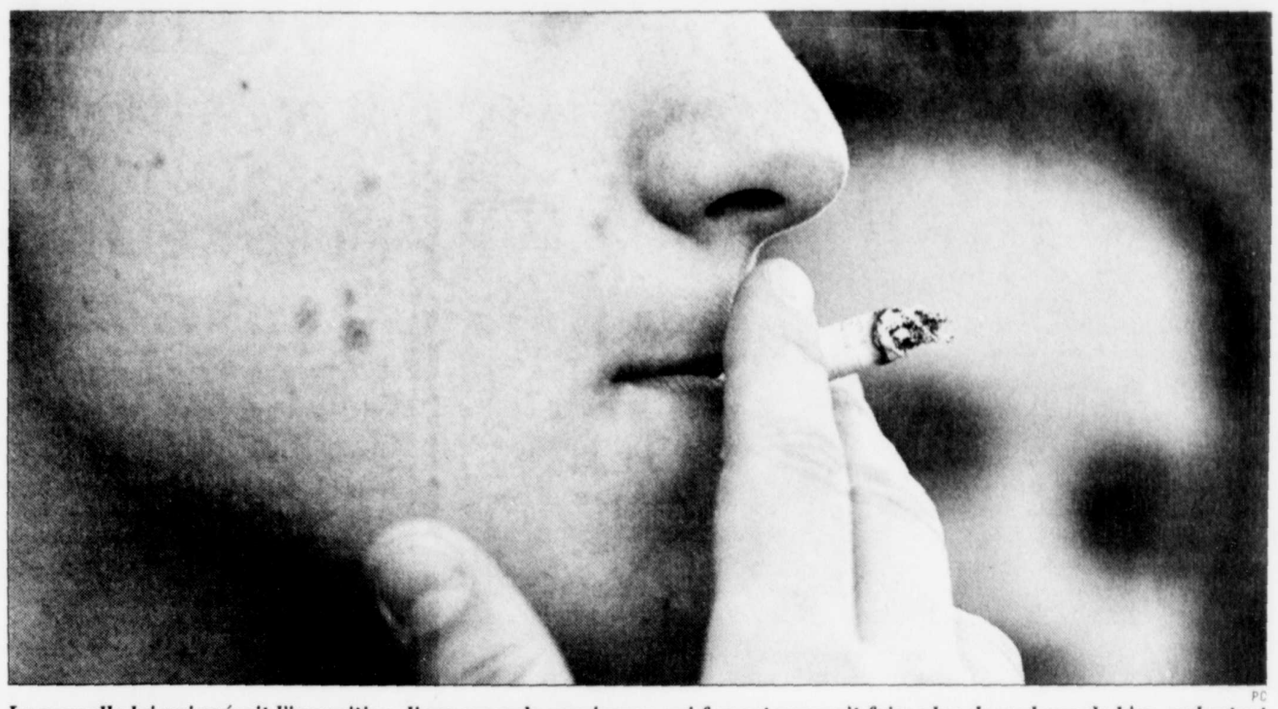

PC

La nouvelle loi qui prévoit l'imposition d'une amende aux jeunes qui fument pourrait faire plus de mal que de bien, redoutent des militants antitabac comme Garfield Mahood, de l'Association pour les droits des non-fumeurs. L'industrie du tabac, selon lui, « veut que son produit représente l'entrée dans l'âge adulte, et plus vous mettez l'accent sur ce point précis, plus vous faites de la cigarette un objet de convoitise pour les jeunes ».

EN CACHETTE

« Cela va probablement les encourager à fumer, a dit Elizabeth Lichak, une étudiante d'Edmonton âgée de 18 ans. La nouvelle loi ne les en empêchera pas, car se sont leurs parents qui vont payer la facture. Ils trouveront simplement de meilleures cachettes. »

Garfield Mahood, directeur de l'Association pour les droits des non-fumeurs, pense que la nouvelle loi pourrait faire plus de mal que de bien. « C'est une mesure que l'industrie du tabac va accueillir avec enthousiasme. Cette industrie veut que son produit représente l'entrée dans l'âge adulte et plus vous mettez l'accent sur ce point précis, plus vous faites de la cigarette un objet de convoitise pour les jeunes. »

L'industrie canadienne du tabac soutient la nouvelle loi mais pas pour les raisons que M. Mahood a citées. Selon David Laundy, porte-parole du Conseil canadien des fabricants de tabac, cette loi punit les jeunes et non les détaillants, qui peuvent payer jusqu'à 50 000 $ d'amende s'ils vendent du tabac à des mineurs.

Les Hagen, directeur du Groupe antitabac d'action pour la santé, a dit que l'Alberta était la seule province qui n'avait pas de loi pour réduire la vente et la mise en marché du tabac. Le ministre Gary Mar avait déjà tenté l'automne dernier, sans y parvenir, de faire adopter des lois antitabac plus sévères.

Les corps policiers ont déjà indiqué qu'ils n'allaient pas se mettre à poursuivre les mineurs en train de fumer, mais que s'ils en croisaient, ils donneraient des contraventions.

Si la loi sur le tabac en Alberta est la plus sévère du pays, ce n'est pas la seule province à pénaliser les mineurs qui fument. L'an dernier, la Nouvelle-Écosse a adopté une loi qui permet aux policiers de confisquer les cigarettes des mineurs surpris en train de fumer, mais sans amende.

Entre 1908 et 1994, une loi fédérale interdisait à toute personne de moins de 16 ans de posséder ou de consommer du tabac au Canada. Mais la loi n'a été que rarement appliquée et l'amende la plus élevée jamais enregistrée est de 1 $.

BÉBÉ CLONÉ

Clonaid refuse toujours de dévoiler des preuves

TORONTO (PC) — La présidente de Clonaid, Brigitte Boisselier, a de nouveau refusé de fournir des preuves de la naissance de trois bébés clonés, hier, alors qu'elle tenait conférence de presse à Toronto pour donner des détails au sujet des deux dernières « naissances ».

L'entreprise ne prévoit pas cloner un bébé au Canada dans l'immédiat, a déclaré Mme Boisselier, en ajoutant: « Il n'y a pas de bébés à protéger ici. »

Clonaid a annoncé en décembre, dans un scepticisme général, la naissance de son premier clone humain, Eve, provenant de parents américains. Malgré tout, Mme Boisselier a déclaré hier que Clonaid continue de profiter de sa popularité. Elle a indiqué qu'un bébé japonais a été cloné à partir de cellules et de tissus d'un enfant de parents japonais qui est décédé à l'âge de deux ans. Elle a affirmé qu'elle ne pouvait fournir de preuves de cette naissance immédiatement, mais elle a ajouté que des photos du bébé décédé dans un accident il y a deux ans et du nouveau-né seront diffusées dans le site Internet de Clonaid au cours des prochains jours.

Mme Boisselier a également déclaré que le couple de lesbiennes néerlandaises qui seraient les parents d'une fille présumément clonée née le 3 janvier pourraient dévoiler leur identité bientôt. Le Canada va probablement imiter plusieurs pays européens et interdire le clonage humain d'ici la fin de l'année, a affirmé Jeffrey Nisker, le coprésident du comité consultatif de Santé Canada sur les techniques de reproduction et de génétique.

EN BREF

ESTRIE

Ordinateur gratuit pour 5000 élèves

■ MONTRÉAL — Probablement pour la première fois au Québec, pas moins de 5000 élèves et leurs enseignants se verront remettre un ordinateur personnel portable, sans frais, pouvant être utilisé autant à la maison qu'à l'école. La commission scolaire Eastern Townships, en Estrie, a obtenu le feu vert du ministère de l'Éducation pour faire un emprunt bancaire lui permettant d'aller de l'avant avec son projet dont le coût s'élève à 12,5 millions $. Graduellement d'ici trois ans, tous les élèves, à partir de la troisième année du primaire et jusqu'à la cinquième du secondaire auront leur ordinateur, a promis le directeur général de la commission scolaire, Ronald Canuel. Le financement des ordinateurs sera fait par emprunt bancaire et par des dons provenant de fondations. (PC)

1591297

AVIS À NOTRE CLIENTÈLE
Veuillez noter les erreurs suivantes dans notre circulaire du 22 au 28 janvier 2003 :

- Page 13, le modèle d'ordinateur portatif Compaq 1516 (WebID 10029689) à 1999,99 $ et le modèle d'ordinateur portatif Sony R505gl (WebID10016378) à 2299,99 $ ne sont pas autorisés pour la vente dans la province de Québec.
- Page 14, le modèle de l'imprimante pour l'offre d'imprimante gratuite à l'achat de tout ordinateur de table (après 75 $ de remise postale) est erroné. Le bon modèle est le HP 3320, non pas le 3420 tel qu'indiqué.
- Page 16, il est indiqué que l'on peut épargner jusqu'à 170 $ sur des produits multimédia. Il s'agit d'une erreur, en fait on aurait dû lire : « Épargnez jusqu'à 70 $ sur le multimédia ».

Veuillez nous excuser pour tout inconvénient que cela aurait pu causer à notre clientèle.
Département de publicité
FUTURE SHOP

LE QUÉBEC ET LE CANADA

Le Canada maintient sa position face à l'Irak

Des entretiens récents de Chrétien avec Bush, Blair et Chirac ne l'ont pas fait changer d'avis

ISABELLE RODRIGUE
Presse canadienne

OTTAWA — Le premier ministre Jean Chrétien s'est entretenu avec le président américain, le premier ministre britannique et le président français au cours des derniers jours, mais aucun d'eux ne l'aura fait changer d'avis. La position du gouvernement canadien demeure la même, a-t-il répété à de multiples reprises, hier. « Depuis très longtemps, on dit que ça prend une résolution des Nations unies », a fait valoir M. Chrétien lors d'un point de presse tenu à la fin de la retraite de son Conseil des ministres. En ce sens, le premier ministre estime qu'il est vain d'user de spéculations et hypothèses de tout genre.

Le Canada est d'avis que la guerre doit être la dernière option à être envisagée et que la communauté internationale doit donner tout le temps nécessaire à l'ONU de compléter le processus entamé. Sur ce point, Ottawa s'accorde avec la France et l'Allemagne.

Là où le Canada déroge avec ces deux pays de l'Europe, c'est qu'il refuse de condamner immédiatement toute action militaire qui pourrait avoir lieu dans un avenir rapproché.

Attendons plutôt le rapport du chef de la mission d'inspection de l'ONU, Hans Blix, soutient M. Chrétien. M. Blix doit déposer lundi son rapport au Conseil de sécurité de l'ONU.

« Si les Américains ou les Britanniques ont des preuves que Saddam Hussein, qui n'est pas mon ami, ne respecte pas les ordres de l'ONU (...), bien sûr que le Canada appuiera une activité à cet endroit. Mais nous n'en sommes pas là encore », a déclaré le premier ministre.

Quant à ceux qui seraient tentés d'affirmer que, peu importe la décision des Américains d'attaquer l'Irak avec ou sans l'appui d'une résolution de l'ONU, le Canada n'aura d'autre choix que de monter au front, leur réplique sèchement M. Chrétien.

« Si je dois dire non, je dirai non. Si je dois dire oui, je dirai oui. On est un pays indépendant qui va prendre sa propre décision. C'est clair, ça », a-t-il martelé.

LE PRIVÉ EN SANTÉ

Dumont dénonce l'hypocrisie

Il accuse Charest et Legault de parler des deux côtés de la bouche

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

Mario Dumont a accusé hier Jean Charest et François Legault de parler des deux côtés de la bouche dans le dossier du privé en santé, leur reprochant de prendre « des positions auxquelles ils ne croient pas eux-mêmes ».

Le chef de l'Action démocratique du Québec faisait allusion au fait que Jean Charest a payé 900 $ par année pendant trois ans pour avoir un accès privilégié à la clinique du Sanctuaire à Montréal, qui compte 2000 membres « payants » et 80 000 clients « carte soleil ». Or, le chef libéral ne rate pas une occasion depuis quelques mois pour rappeler que son parti « n'acceptera jamais un système où les soins que vous recevez sont déterminés par l'épaisseur de votre portefeuille ».

M. Dumont a mis le ministre de la Santé, François Legault, dans le même panier, ce dernier fréquentant la même clinique que M. Charest sans toutefois débourser un sou pour un quelconque traitement de faveur.

En point de presse à la sortie de son caucus hier après-midi, M. Dumont a reproché à MM. Charest et Legault de jouer les « faux scandalisés » par rapport au programme de l'ADQ en santé. « Ce que je dis, c'est que l'hypocrisie dans le débat sur la santé existe. (...) On se fait crier par la tête : " non au privé ", puis " ça va être la carte de crédit plutôt que la carte d'assurance-maladie ". Puis, on se rend compte que les mêmes personnes, dans la pratique, ne croient pas ça pantoute. C'est décevant », a-t-il déploré.

« Le privé entre en cachette dans le système de santé par la porte d'en arrière »

Le chef adéquiste a surtout reproché aux libéraux et aux péquistes de « nier ce qui existe », leur demandant de « reconnaître que le secteur privé entre en cachette dans le système de santé par la porte d'en arrière ». Il a ajouté que « nier la réalité n'aidait en rien la recherche de solutions » à « la crise sans précédent que vit le système de santé ».

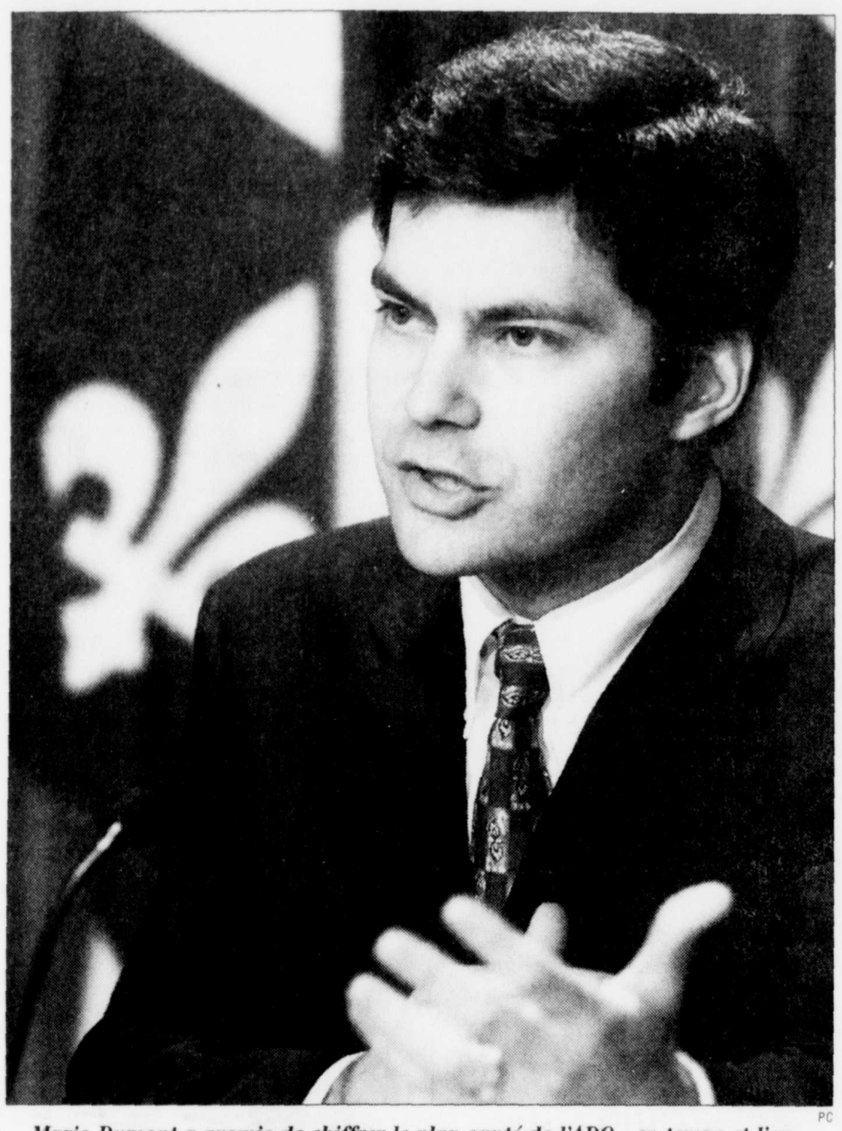

PC

Mario Dumont a promis de chiffrer le plan santé de l'ADQ « en temps et lieu »

Selon lui, le temps est venu d'organiser la présence du privé au lieu de faire comme si cette réalité n'existait pas. Il a répété que la solution adéquiste ne créerait pas une médecine à deux vitesses et qu'elle permettrait de réduire les listes d'attente et de mieux utiliser les ressources du réseau. Avare de détails, il a promis de chiffrer le plan de l'ADQ « en temps et lieu ».

Le président de la FTQ agacé

Un dirigeant du Fonds de solidarité s'implique comme porte-couleurs de l'ADQ

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Le président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Henri Massé, cache mal son agacement de voir le directeur général du Fonds de solidarité de la FTQ Mauricie-Centre-du-Québec, Luc Arvisais, s'impliquer politiquement avec l'Action démocratique (ADQ), dans le comté de Saint-Maurice.

« Ça nous crée des emmerdements, on a reçu des lettres de représentants syndicaux dénonçant la chose et ce n'est certainement pas un mandat qui vient de nous autres », a soutenu le grand patron de la FTQ lors de son passage à Trois-Rivières hier.

Du même souffle, celui-ci a reconnu le droit civique à M. Arvisais de faire le saut en politique active. « On ne marchera pas à l'encontre d'un droit pour lequel on s'est battu au cours des dernières années, a clairement indiqué M. Massé. Étant en position de pouvoir, jamais je n'interviendrai auprès d'Arvisais », renchérit-il.

Évidemment, ce dernier n'a pas manqué de souligner que le Fonds de solidarité était financé par les travailleurs et que, conséquemment, certains d'entre eux se questionnent sur la position adéquiste de M. Arvisais. Non seulement l'ancien directeur général du CLD de Shawinigan fait-il partie de l'exécutif de l'ADQ dans Saint-Maurice, mais il est le candidat pressenti en vue des prochaines élections. « Il ne m'a pas demandé mon opinion, mais s'il l'avait fait, je lui aurais dit : je pense que... », a laissé entendre M. Massé. Interrogé à ce sujet, M. Arvisais s'est contenté de dire qu'il n'avait pas l'intention de commenter cette déclaration « à ce stade-ci ».

Chrétien défie son caucus

Il présentera dès mercredi un projet de loi interdisant les dons d'entreprises aux partis

SYLVAIN LAROCQUE
Presse canadienne

■ OTTAWA — Faisant fi de la forte opposition au sein du caucus libéral, le premier ministre Jean Chrétien a annoncé hier qu'il présenterait, la semaine prochaine, un projet de loi afin de réformer le financement des partis politiques fédéraux.

M. Chrétien avait d'abord évoqué cette initiative controversée en juin dernier, dans le cadre d'un train de mesures visant à redorer l'image du gouvernement, ternie par plusieurs scandales, dont celui des commandites.

« Je pense à ça depuis très longtemps », a déclaré M. Chrétien, qui dit vouloir contrer la « perception » répandue selon laquelle les contributions financières aux partis politiques facilitent l'accès des entreprises au gouvernement.

Le premier ministre a refusé de dévoiler le contenu du projet de loi, mais on s'attend à ce qu'il propose d'interdire les contributions d'entreprises et de syndicats. Mais comme au Québec, les particuliers pourraient continuer à faire des dons aux partis politiques, même si c'est au nom d'une compagnie. « Ceux qui croient en la politique, au lieu de faire payer leur compagnie, ils paieront eux-mêmes », a lancé M. Chrétien en conférence de presse à l'issue d'une séance de planification du cabinet.

Mettant l'accent sur l'importance de redonner confiance à la population à l'endroit des politiciens, il a fait peu de cas des députés libéraux qui s'opposent à la mesure. « Il y en a dans mon parti qui ne seront pas contents, mais c'est la raison pour laquelle nous avons un parti politique », a-t-il mentionné.

Le premier ministre s'est désolé de la situation aux États-Unis, où les politiciens doivent passer une grande partie de leur temps à financer leur réélection. « Ici, on veut que nos (politiciens) soient libres de faire leur devoir, c'est-à-dire de faire adopter des lois », a insisté M. Chrétien, en rappelant que deux provinces et plusieurs pays interdisaient déjà les contributions financières des entreprises aux partis politiques.

Jean Chrétien

COPPS SURPREND

Plus tôt dans la journée, la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, avait créé beaucoup de remous avec une affirmation explosive sur l'influence des entreprises en politique.

« Il est évident qu'il existe un lien entre les contributions des entreprises aux partis politiques et l'action du gouvernement », a-t-elle affirmé. La ministre faisait référence aux pressions de l'industrie pétrolière qui, à son avis, ont contraint Ottawa à retarder de plusieurs mois la ratification du Protocole de Kyoto sur les gaz à effets de serre.

En démocratie, a précisé la ministre, il est important de « ne pas écouter seulement les intérêts de certaines industries ».

Jean Chrétien, à l'instar de plusieurs de ses ministres, a rejeté les affirmations de Mme Copps. « Ça fait longtemps que je suis au gouvernement et je ne pense pas que les grandes contributions financières nous influencent vraiment », a-t-il assuré, en donnant l'exemple des grandes banques, qui donnent beaucoup aux partis, mais qui n'ont pas encore réussi à faire accepter leurs projets de fusion.

Pour expliquer la déclaration de Mme Copps, qui songe à se présenter à la course au leadership du Parti libéral, certains observateurs font remarquer qu'elle est loin d'avoir réussi à récolter autant d'argent que ses rivaux Paul Martin et John Manley.

GESTION DES FORÊTS

François Gendron propose une commission d'étude

Toujours en colère contre Richard Desjardins, le ministre veut regagner la confiance des Québécois

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
ALChampagne@lesoleil.com

Le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, ne décolère pas contre Richard Desjardins. Il veut regagner la confiance des Québécois dans la gestion des forêts, en proposant une commission d'étude, suivie d'un mécanisme permanent de surveillance, extérieur au ministère.

En entrevue au SOLEIL hier, le ministre Gendron a insisté sur l'importance d'effacer le doute implanté dans l'esprit des Québécois. La semaine dernière, le premier ministre Landry a affirmé partager l'inquiétude de la population et a ouvert la porte à une enquête indépendante sur l'industrie forestière. Il faisait cette déclaration au lendemain de la publication d'une lettre de Richard Desjardins, réalisateur de *L'Erreur boréale*.

C'est au comité de suivi du Rendez-vous national des régions que Québec a confié le soin de trouver la meilleure instance pour parler des forêts. Mais déjà, M. Gendron indique sa préférence pour une commission d'étude indépendante, qui aurait accès à toutes les données pertinentes, et dont les préoccupations seraient celles du public. Par la suite, il verrait d'un bon œil l'arrivée d'un mécanisme permanent chargé de s'assurer que la variable environnement est toujours prise en compte dans l'équation forestière. Une sorte d'ISO 9000 de la forêt.

François Gendron voudrait répondre à cinq questions : Est-ce qu'on coupe plus que la capacité forestière ? Les contrôles sont-ils appropriés ? Les inventaires de la forêt sont-ils exacts ? Le reboisement est-il fait dans les règles de l'art ? Et que fait-on avec les délinquants ?

Ce qui n'empêche pas le ministre de soutenir que les ressources forestières sont gérées avec professionnalisme. M. Gendron a d'ailleurs réitéré que les lacunes pointées par la vérificatrice générale dans son rapport de décembre proviennent à 85 % des remarques de son ministère.

« Quand la vérificatrice demande si j'ai la certitude que la possibilité forestière n'est pas inférieure à l'allocation des coupes, je réponds "non", je n'en ai pas la certitude. La foresterie n'est pas une science exacte. Mais j'ai la conviction que nous avons la meilleure méthode, les meilleurs spécialistes, et que nous sommes très professionnels ! »

DES FAITS, M. DESJARDINS !

En entrevue, M. Gendron s'est longuement attardé aux accusations de Richard Desjardins et aux échos qu'en ont donné les médias. Dans sa lettre au premier ministre, ce dernier affirme que malgré la réforme forestière, rien n'a changé dans la gestion des forêts. Une affirmation qui fait bondir le ministre.

« Comment peut-on dire que rien n'a changé quand la loi a été modifiée sur une centaine de points ? » lance-t-il. « Moi, je veux des faits, rien que des faits. Quand M. Desjardins dit qu'il n'y a pas de biologiste au ministère des Ressources naturelles, c'est faux, il y en a 60. Il y a une direction de l'environnement forestier, qui s'occupe d'aires protégées, de milieux humides, d'espèces menacées, de développement durable. »

LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Le ministre François Gendron

Selon M. Gendron, il est complètement faux de dire que la gestion de la forêt est basée sur la capacité de produire des industriels plutôt que sur la possibilité forestière. « L'usine Barrette-Chapais, à Chibougamau pourrait scier deux fois et demie ce qu'on lui donne ! » Faux de dire que l'évaluation de la ressource est laissée aux industriels, comme si c'était « le renard qui surveille le poulailler ». « Les compagnies n'ont rien à faire dans le calcul de la possibilité forestière. C'est une responsabilité 100 % MRN ! »

Quant à l'attribution des volumes forestiers, le ministre affirme, tableaux à l'appui, que la récolte est toujours inférieure à la possibilité forestière. « La possibilité forestière est toujours un peu supérieure à ce qu'on alloue. Par ailleurs, il y a en moyenne, chaque année, un écart d'environ 10 % de moins de récolte que ce qui a été alloué. Ça nous fait un coussin d'environ 20 %, qui varie selon les régions. »

Mais alors, qu'est-ce qui a déraillé dans ce débat sur la forêt ? « C'est parce qu'on ne prend pas la peine de regarder ce qu'il y a dans le nouveau régime forestier », répond François Gendron.

LE QUÉBEC LE CANADA

Équité territoriale rejette l'entente avec les Innus en bloc

MONIQUE GIGUÈRE
MGiguere@lesoleil.com

■ La grande tournée du mandataire Guy Chevrette au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord n'a pas infléchi d'un iota la position de la Fondation Équité territoriale (FET). En commission parlementaire, hier, elle a rejeté en bloc l'entente de principe intervenue avec les Innus de Mamuitun et de Nutashkuan et réclamé un moratoire immédiat sur le processus de négociation.

Elle a, de plus, exigé la tenue d'un référendum auprès des populations les plus immédiatement concernées par l'entente, soit celles du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Demande aussitôt rejetée par le ministre des Affaires autochtones Rémy Trudel.

« L'entente est trop large. Elle laisse trop de questions en suspens. Contient trop d'ambiguïtés et de droits pas ou mal définis pour l'accepter, a déclaré au SOLEIL le porte-parole de la Fondation, Réjean Simard, pour expliquer son rejet. Il faut tout recommencer. »

Pour Équité territoriale, la pierre angulaire pour le cheminement du dossier, c'est la consultation populaire. Elle accuse le gouvernement d'avoir peur de se servir de ce moyen pour vérifier l'accord du peuple avec le partage proposé.

« On s'est fait passer pas juste un sapin, mais une forêt au complet », a laissé tomber M. Simard, qui a qualifié les recommandations Chevrette « d'un trou une cheville », dans le sens où les trappeurs ne sont pas contents, on apporte un correctif. Les chasseurs ne sont pas contents, un autre correctif. « Mais ça ne règle pas le problème fondamental de l'organisation sociale, politique et économique d'une région, de la cohabitation de deux groupes sur un même territoire », a-t-il objecté.

La Fondation soupçonne le gouvernement de vouloir une entente à tout prix « pour paraître les meilleurs au monde à l'égard de leurs minorités autochtones ». « Ceux qui ont assisté aux deux réunions d'information à Chicoutimi et Baie-Comeau ont compris que les négociateurs recommandaient la reconnaissance des droits ancestraux et du titre aborigène pour éviter la voie juridique, écrivent les auteurs du mémoire. C'est une option qui semble vouloir acheter la paix pour faciliter la négociation. »

Aux yeux de la Fondation, la reconnaissance formelle à l'article 3.3.1 de l'entente de principe des droits ancestraux et du titre aborigène oblige Québec à se plier à négocier « une forme de capitulation imposée par la Constitution canadienne ».

La Fondation questionne d'ailleurs ce titre aborigène et droits ancestraux en soumettant que « la situation est pour le moins loin d'être claire ». « Si à Québec comme à Ottawa, nos gouvernements confirment cette reconnaissance par législation, il s'agit d'une décision politique, tranche-t-elle. C'est une manière facile d'éviter de faire face à la réalité historique qui interroge le bien-fondé d'une telle admission. »

Les gens d'Équité territoriale vont plus loin et estiment que cette reconnaissance sans nuance aux Innus-Montagnais de droits ancestraux, du titre aborigène et de la frontière du Nitassinan oblige les populations blanches visées à négocier « en vaincus » leur droit de vivre sur la terre du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

RÉACTIONS

Le Conseil tribal Mamuitun n'a pas mis de temps à réagir à la position énoncée par la Fondation Équité territoriale en publiant, dès le milieu de l'après-midi, un communiqué accusant la FET de déformer les faits dans le but de stopper le processus de négociation et ramener les parties à un *statu quo* inacceptable.

« La Fondation ne cherche qu'à faire échouer le processus de ratification de l'entente de principe, une entente qui représente plus de 20 ans d'efforts de rapprochement entre les Innus et les Québécois », a déploré le conseil.

Les quatre chefs de Mamuitun et de Nutashkuan considèrent que la position d'Équité territoriale revient à nier en bloc l'entente de principe.

ARCHIVES LE SOLEIL

La Fédération québécoise de la faune a demandé d'exclure du Nitassinan l'île d'Anticosti, suggérant même au gouvernement de « procéder à l'achat de tout droit autochtone sur l'île ».

« Nous sommes ici dans le Nitassinan Sud-Ouest »

La Fédération québécoise de la faune (FQF), qui regroupe 150 000 chasseurs et pêcheurs, a demandé, hier, en commission parlementaire, d'exclure du Nitassinan l'île d'Anticosti et le sud du Québec qui, a-t-on précisé, s'étend « du Saguenay à Sainte-Anne-de-la-Pérade, englobe les trois quarts de la réserve faunique des Laurentides et monte jusqu'au Lac-Saint-Jean ». Une région d'environ 15 000 km² sur les 300 000 que comporte le Nitassinan.

« Nous sommes ici dans le Nitassinan Sud-Ouest, a déclaré d'entrée de jeu le représentant du c.a., Guy Vézina, pour bien marquer son point. La capitale nationale est sise en plein milieu d'un Nitassinan. Ça va presque jusqu'à Montréal. L'île d'Orléans, la réserve des Laurentides, Lac-Beauport, la réserve nationale de Cap-Tourmente, la Côte-de-Beaupré sont actuellement dans un des Nitassinans de l'entente. »

Guy Vézina a fait valoir que le tracé suggéré de la partie sud du Nitassinan s'étend loin au-delà des zones habituellement reconnues pour l'occupation territoriale innue et qu'il doit être revu.

« Le statut de cette zone devrait être précisé d'autant plus rapidement qu'elle couvre un territoire fortement municipalisé et fait également l'objet d'ententes avec les Hurons-Wendats », a-t-il insisté en suggérant que l'extension du Nitassinan au-delà des zones traditionnellement admises pour l'occupation continue des Innus soit abandonnée avant la ratification de l'entente. Cela, a-t-il ajouté, « afin de ne pas entraîner d'effets négatifs sur l'utilisation de ce territoire par les habitants de la région de Québec et les Hurons-Wendats ».

À propos d'Anticosti, Guy Vézina a souligné son caractère unique. « L'écosystème de l'île est caractérisé par l'introduction d'espèces pour la chasse sportive et par des investissements importants en gestion de la faune, a-t-il rappelé. Ce qui fait que les principes associés au Nitassinan ne s'y appliqueraient pas. »

La FQF tient tellement à l'exclusion d'Anticosti du Nitassinan que, le cas échéant, elle suggère au gouvernement du Québec de « procéder à l'achat de tout droit autochtone sur l'île ».

Cela dit, Martin Savard, de la FQF, a tenu à préciser que la préoccupation première de la fédération demeurait d'abord et avant tout la chasse et la pêche, qui comptent trois millions d'adeptes au Québec. « Si les modalités de chasse et de pêche (priorité du prélèvement par les Innus, principe de conservation, engins de chasse) ne sont pas acceptées par la population, a-t-il prévenu, l'entente va éclater, peu importe le détail sur le territoire. »

Reste que la question du territoire a été au cœur de plusieurs des mémoires présentés hier. Ça été le cas des gestionnaires des ZEC des régions de Portneuf et de Charlevoix qui ont, eux aussi, exprimé des craintes quant au statut réel de la zone sud-ouest qui « représente la portion du territoire la plus organisée faisant partie des revendications autochtones ».

« Le principe des Innu Assi est jugé acceptable. Quant au Nitassinan, ce territoire non exclusif, il nous apparaît grandement exagéré », a déclaré Éric Desbiens, secrétaire-trésorier de la Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC, déplorant que la portion sud-ouest n'ait pas été présentée dans les documents proposés au grand public par le Secrétariat aux Affaires autochtones. **M.G.**

Harel à la défense du français dans les institutions européennes

PARIS (PC) — Jugeant qu'il y a « péril en la demeure », la présidente de l'Assemblée nationale, Louise Harel, se porte à la défense du français, menacé au sein même des institutions européennes.

Mme Harel a pu mesurer l'étendue des dégâts il y a quelques jours à Strasbourg, le siège du Parlement européen, lors d'une réunion du bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). « Des députés francophones nous ont dit que le français suscitait désormais du ressentiment. Parler français serait même perçu comme un geste hostile, a raconté Mme Harel. Il paraît même qu'un député qui s'entête à parler français risque d'être évincé des missions et des délégations à l'étranger. La certitude qu'on avait que la France était à l'abri est en train de tomber. »

Devant ce constat, des députés européens français, parmi lesquels figurent l'ex-premier ministre Michel Rocard et l'ancienne ministre de la Francophonie Margie Sudre, ont décidé de créer au Conseil de l'Europe un « intergroupe » parlementaire sur la langue et la diversité linguistique. L'APF, qui regroupe 62 Parlements, lui a apporté son soutien en « exigeant », au terme de ses travaux, « que le français garde toute sa place dans l'Union européenne, tant comme langue de travail interne que comme langue de relations internationales ».

De son côté, Mme Harel entend pousser ce soutien plus loin encore en établissant des relations bilatérales — les premières du genre — entre le nouveau groupe et l'Assemblée nationale du Québec. « C'est la première fois qu'un tel appel à la solidarité linguistique se fait dans ce sens-là, a souligné la présidente de l'Assemblée nationale. Cela montre qu'il y a péril en la demeure.

« Il ne s'agit pas d'imposer le français, a noté Mme Harel, mais de faire comprendre que son rayonnement ne peut se réaliser que dans un contexte de diversité revendiquée pour tout le monde. Il faut refuser de se résigner. Il n'y a pas de fatalité : le Québec en est bien la preuve. »

EN BREF

Bourque annoncera son grand saut le 3 février

■ Tout indique que l'ex-maire de Montréal, Pierre Bourque, annoncera le 3 février qu'il sera candidat de l'Action démocratique aux prochaines élections, vraisemblablement dans la circonscription de Bourget, où il affrontera la ministre de la Culture et des Communications, Diane Lemieux. Même si sa décision est déjà prise, M. Bourque a choisi d'en reporter l'annonce, notamment pour se donner le temps de quitter son parti, Équipe Bourque-Vision Montréal, en beauté, a-t-on appris de différentes sources. L'Action démocratique doit annoncer trois autres candidatures de prestige dans la région de Montréal la semaine prochaine. Ces candidats vedettes seraient également porte-parole du parti d'un secteur particulier lors de la prochaine élection. (PC)

1588913
VENTE
FAITES VOS MISES DE CÔTÉ
Matelas Deluxe
799,95$
1080 ressorts, garantie 25 ans : 10 ans 100% + 15 ans décroissants
Ajoutez 1¢ et obtenez ce mobilier de cuisine 5 morceaux couleur naturel.
Ensemble sofa et fauteuil inclinables
1599,95$ Ajoutez 1¢ et obtenez ce lit de métal noir 60 po (matelas et acc. en sus).
Bureau informatique
139,95$
Ajoutez 1¢ et obtenez la chaise sténo.
Accessoires en sus
Service de livraison
Lundi au mercredi 9h à 17h30
Jeudi et vendredi 9h à 21h
Samedi 9h à 17h
Dimanche 11h à 17h
MEUBLES EN VRAC
1996, 3e Rue, Saint-Romuald 839-7550

1585742
D'ICI, ON VOIT BIEN QUE L'AMBIANCE EST AUSSI "COOL" QUE LE PANORAMA!
Accueil chaleureux, moniteurs et éducateurs hors-pairs, équipement d'avant garde et SERVICE inoubliable, à la base comme au sommet. Ça fait beaucoup à penser...
DESCENDEZ POUR VOIR!
LE MASSIF
Montagne sur Mer!
www.lemassif.com
1 877 536-2774

LE MONDE

Les deux Corées dédramatisent la crise

SÉOUL (d'après AP et AFP) — La Corée du Nord et la Corée du Sud ont conclu un accord tôt ce matin pour que soit résolue pacifiquement la crise internationale autour du programme nucléaire de Pyongyang, selon une déclaration commune publiée après des négociations au niveau ministériel.

« La Corée du Sud et la Corée du Nord ont échangé leurs vues sur la question nucléaire et se sont entendues pour coopérer activement pour résoudre ce problème pacifiquement », assure le communiqué.

Les rencontres ministérielles qui se sont tenues cette semaine à Séoul étaient les premières depuis des mois entre les deux Corées. Les deux pays ont décidé d'organiser les prochaines négociations ministérielles à Pyongyang en avril.

Séoul et Pyongyang ont promis d'œuvrer à la réconciliation de la péninsule coréenne, divisée depuis 1945.

La tentative américaine de porter le cas nord-coréen devant l'ONU marque pour sa part le pas alors que Pyongyang adopte un ton conciliant en excluant apparemment tout conflit militaire.

Au moment même où la Corée du Nord assouplit sa position dans l'affrontement avec les États-Unis, l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) a annoncé qu'elle ne se réunirait pas cette semaine pour débattre de cette question.

COLOMBIE

Enlèvements revendiqués

BOGOTA (d'après AP et AFP) — Un photographe américain et un journaliste britannique, tous les deux en reportage pour le quotidien Los Angeles Times, ont été enlevés par des membres de l'Armée de libération nationale (ELN), a annoncé hier ce mouvement rebelle colombien.

Scott Dalton, âgé de 34 ans et originaire du Texas, et Ruth Morris, une journaliste indépendante britannique, sont « retenus », a déclaré l'ELN sur une radio clandestine du mouvement.

Les deux journalistes ont été enlevés mardi au niveau d'un barrage installé par les rebelles sur une route au sud de la ville de Saravena, dans l'État d'Arauca, à 330 kilomètres de la capitale Bogota, une des régions les plus violentes de Colombie.

Ils ont été sortis de leur taxi avec des cagoules sur le visage et ont été informés qu'ils étaient enlevés afin de rencontrer un commandant de l'ELN, a déclaré à l'Associated Press le chauffeur du taxi, Madiel Ariza.

Les rebelles ont également fait savoir à M. Ariza que les otages seraient remis à la Croix-Rouge d'ici un jour ou deux.

« Ils seront libérés en temps voulu, lorsque les conditions politiques et militaires le permettront », a annoncé l'ELN.

De mémoire récente, ce sont les premiers journalistes étrangers à être enlevés dans le cadre de la guerre civile qui touche le pays.

Cet enlèvement intervient alors que les États-Unis renforcent leur aide militaire accordée au gouvernement colombien dans sa lutte contre les mouvements paramilitaires de son pays.

Démonstration de force à Delhi

REUTERS

Les forces armées indiennes ont procédé hier à une répétition générale avant leur grand défilé de dimanche à l'occasion des célébrations du Republic Day. Les soldats indiens étaient particulièrement fiers d'exhiber leurs hélicoptères d'origine russe

IRAK

Haro sur l'ONU

Bagdad tente de discréditer les inspecteurs en désarmement auprès de sa population

BAGDAD (d'après AP et AFP) — Quelques jours seulement après avoir accepté de coopérer davantage avec les inspecteurs en désarmement de l'ONU, l'Irak a lancé une campagne pour les discréditer, utilisant leurs visites dans des propriétés privées et dans une mosquée pour déclencher la colère des habitants.

Manif spontanée d'étudiants sur un site suspect

Les médias contrôlés par le gouvernement irakien critiquent depuis plusieurs semaines le travail des experts onusiens et depuis que le président Saddam Hussein les a accusés d'espionnage, le 6 janvier. Mais cette opposition n'a vraiment pris de l'ampleur au sein de la population que mercredi.

Après une visite des inspecteurs à l'Institut technologique de Bagdad, des dizaines d'étudiants ont manifesté leur colère. Les experts de l'ONU ont pourtant visité au moins 10 universités depuis le début de leur mission en novembre, sans que quiconque s'en émeuve.

L'imam Qouteiba Saadi Amach a de son côté affirmé que le caractère sacré de sa mosquée avait été violé lundi par la visite inopinée de cinq inspecteurs. Un porte-parole de l'ONU a tenu à préciser hier que les cinq hommes s'étaient rendus dans la mosquée Al-Nid'a à titre personnel.

« C'était une visite privée. Ils voulaient simplement visiter une mosquée, a assuré Hiro Ueki à l'Associated Press. Ils n'avaient aucune intention d'y pénétrer, mais ils ont été invités à regarder à l'intérieur. Ils n'ont pris des photos qu'après y avoir été dûment autorisés. Toutes les personnes présentes ont été très aimables avec eux », a-t-il ajouté.

Les qualifiant d'« inquisiteurs », le cheikh Amach a raconté que les inspecteurs n'étaient pas accompagnés par des agents de liaison irakiens. « Est-ce qu'ils cherchent des armes de destruction massive ou est-ce qu'ils mesurent la foi dans nos cœurs ? » s'est-il interrogé. « Il s'agit d'une provocation pour les musulmans d'Irak. »

Ignorant ces accusations, les experts onusiens ont poursuivi hier leur mission et effectué une visite dans les locaux de la société de chimie et d'explosifs Qa Qa, à 25 km au sud de Bagdad. Ce site a déjà été inspecté à plusieurs reprises.

Selon le ministère irakien de l'Information, les départements de médecine et des sciences de l'Université d'Al-Mustansiriya, ainsi qu'une usine de fibre de verre au sud de la capitale, ont également reçu leur visite.

Le compte à rebours a néanmoins commencé en Irak.

Le chef de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection de l'ONU (COCOVINU), Hans Blix, doit rendre compte lundi de deux mois de mission de ses experts en Irak. « Ce sera une actualisation, et non un rapport officiel, mais mon discours sera écrit et pourra être consulté par le Conseil », a-t-il précisé hier à l'issue d'une réunion au siège de l'ONU.

Ce rapport crucial pourrait être l'élément déclencheur d'une offensive contre le régime de Bagdad. Si le Conseil de sécurité estimait après cette présentation que la coopération de l'Irak n'est pas suffisante, une « violation flagrante » de la résolution 1441 pourrait être constatée, ce qui ouvrirait la voie à une intervention militaire.

Hans Blix a indiqué ne pas avoir encore écrit son discours. Il a expliqué qu'il le rédigerait à partir du rapport d'étape fourni le 9 janvier dernier au Conseil. Il avait alors accusé le régime de Saddam Hussein de ne pas coopérer « activement » avec les experts de l'ONU et d'avoir omis certains aspects de ses programmes d'armement dans son rapport de 12 000 pages. Depuis lors, les équipes d'inspecteurs ont découvert 16 ogives vides qui n'auraient pas été répertoriées.

Après la présentation du rapport, les 15 membres du Conseil de sécurité devront en débattre le surlendemain.

Chavez contre-attaque

Des centaines de milliers de ses partisans descendent à leur tour dans la rue

CARACAS (AFP) — Des centaines de milliers de partisans du président Hugo Chavez « ont pris » hier les rues de Caracas en réponse aux marches quotidiennes de l'opposition qui a subi mercredi un revers avec la suspension du référendum qu'elle voulait organiser le 2 février sur le mandat du président vénézuélien.

Le président, dans un discours hier soir, a annoncé l'imposition d'un contrôle des changes mercredi et la poursuite des prises de contrôle par les militaires d'entreprises alimentaires.

Au moment où le président vénézuélien traversait sur un camion la foule réunie sur l'avenue Simon Bolivar, à quelques centaines de mètres de là, sur l'avenue Mexico, un homme a été tué et 12 personnes ont été blessées dans l'explosion, probablement d'une grenade cachée dans une poubelle, près de la station de métro Bellas Artes, selon la police.

Les sympathisants de Chavez ont défilé en scandant son nom et en brandissant son portrait au 53e jour du mouvement de grève de l'opposition.

L'opposition avait appelé ses sympathisants de Caracas à rester chez eux.

Chavez a annoncé jeudi l'imposition d'un contrôle des changes à partir de mercredi prochain, après avoir décidé de suspendre les transactions sur le marché des changes pour cinq jours.

La monnaie nationale se dépréciait quotidiennement et le ministre des Finances Tobias Nobrega avait fait état « d'une situation critique » des réserves en devises qui dépendent des recettes de l'industrie pétrolière paralysée depuis près de huit semaines.

Le succès de la manifestation de soutien à Chavez est un nouveau coup à l'opposition qui a vu le référendum qu'elle voulait organiser le 2 février suspendu par le Tribunal suprême mercredi.

La décision du Tribunal a déclenché « l'indignation » de l'opposition qui va examiner les propositions de l'ex-président américain Jimmy Carter pour trouver une issue à la crise.

M. Carter a proposé l'organisation d'un référendum sur le maintien au pouvoir du président Chavez, fixé au 19 août prochain, ou un amendement constitutionnel sur la réduction de la durée du mandat présidentiel qui ouvrirait la porte à des élections.

Trois soldats israéliens tués à Hébron

HÉBRON, Cisjordanie (AP) — Trois soldats israéliens ont été tués hier dans une attaque palestinienne au sud de la ville de Hébron en Cisjordanie, a annoncé l'armée israélienne.

Dans un communiqué, Tsahal explique que des Palestiniens ont ouvert le feu sur trois soldats israéliens qui patrouillaient à pied près de l'intersection de Beit Haggai, non loin d'une colonie des hauteurs de Hébron, et ces trois personnes sont mortes peu après.

Les assaillants étaient également à pied et l'armée était à leur recherche tôt ce matin.

Le Hamas a revendiqué cette attaque dans un tract expliquant qu'il s'agissait de représailles après des agressions de l'armée et de colons juifs contre les Palestiniens et leur propriété à Hébron.

La situation est très tendue à Hébron depuis novembre : 12 membres des forces de sécurité israéliennes avaient été tués dans une embuscade.

La fusillade près de Hébron intervient à cinq jours des élections générales israéliennes où le Premier ministre Ariel Sharon affronte le travailliste Amram Mitzna. Par le passé, les attentats palestiniens à la veille des élections israéliennes ont favorisé les partis durs, tels le Likoud d'Ariel Sharon.

Le Hamss revendique l'attentat et rejette la trêve

REPRÉSAILLES

Ce matin, une vingtaine de chars israéliens a pénétré dans Gaza par le sud de la ville, ont rapporté des témoins. Selon eux, des échanges de tirs ont opposé les troupes israéliennes et des hommes armés. Tsahal a simplement indiqué qu'une opération était en cours.

Un Palestinien a été grièvement blessé par un missile lors d'un raid d'hélicoptères israéliens cette nuit sur la ville de Gaza, ont indiqué des sources médicales et sécuritaires palestiniennes.

Les tirs des hélicoptères ont provoqué d'importants dégâts à une chapelle chrétienne, un atelier de métallurgie et plusieurs bâtiment, a-t-on précisé de mêmes sources.

Les hélicoptères ont tiré huit missiles sur des cibles situées dans le quartier de Zeitoun, au sud-est de Gaza. Un jeune homme, Abed Nasrallah, âgé de 18 ans, a été gravement atteint par des éclats, selon des sources médicales.

Il n'était pas clair ce matin si cette opération avait été menée en guise de représailles contre l'embuscade de Hébron.

JIHAD ISLAMIQUE

Le Hamas et le Jihad islamique rejettent par ailleurs la proposition égyptienne d'observer une trêve d'un an dans le conflit qui les oppose à Israël, ont annoncé hier des représentants des deux mouvements palestiniens.

« Notre position est claire », a affirmé Osama Hamdan, porte-parole du Hamas. En tant mouvement, nous n'acceptons aucune trêve dans notre résistance à l'occupation », a-t-il déclaré à l'Associated Press.

Le Mouvement de la résistance islamique refuse de mettre un terme à ses actions en principe, et dans les circonstances actuelles en particulier, a ajouté M. Hamdan, qui se trouvait au Caire pour le sommet des factions palestiniennes qui doit s'ouvrir aujourd'hui.

Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, qui participeront aux pourparlers du Caire, partagent ce point de vue, selon Osama Hamdan.

Abdullah Shami, un dirigeant du Djihad islamique, a annoncé que son organisation rejetait également une trêve. « Nous poursuivrons notre stratégie », a-t-il déclaré à Gaza. Tous les Israéliens « sont unis contre les Palestiniens et nous resterons jusqu'à leur défaite et l'obtention de nos droits ».

Kasparov affronte Deep Junior

■ NEW YORK — Le premier match d'un tournoi « Homme contre Machine » opposera dimanche à New York le numéro un mondial des échecs, Garry Kasparov, au meilleur logiciel d'échecs actuel, « Deep Junior ». Au cours d'une conférence de presse, les organisateurs, les informaticiens et M. Kasparov ont insisté sur le fait que ce tournoi sur six rencontres constitue la première confrontation entre un grand maître et un ordinateur organisée sous l'égide et le contrôle de la Fédération internationale des échecs (FIDE), permettant ainsi d'établir les règles pour les confrontations futures. En 1997 à Philadelphie, Garry Kasparov avait perdu son match, ultra-médiatisé, contre « Deep Blue », le super-ordinateur créé par IBM, qui a été démantelé juste après. Le tournoi de New York, qui doit s'achever le 7 février, est le premier match au sommet entre le meilleur joueur d'échecs de l'histoire et le logiciel le plus performant du moment. (AFP)

MEUBLES BARNABÉ

QUÉBEC
Coin boul. Hamel, sortie Henri IV
1515, rue Saint-Jean-Baptiste
Tél. : 877-1433

LÉVIS
Autoroute 20, sortie chemin des Îles
3655, boul. de la Rive-Sud
Tél. : 833-9222

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

PLAGE JACQUES-CARTIER

Enfin complètement aménagée d'est en ouest

Les vélos demeureront cependant interdits

ISABELLE MATHIEU
IMathieu@lesoleil.com

■ La partie ouest de la plage Jacques-Cartier sera finalement aménagée à l'image du reste du parc, maintenant que la fusion a uni Cap-Rouge et Sainte-Foy. Mais attention, les cyclistes resteront persona non grata dans la patrie de l'ancienne mairesse Andrée Boucher.

La Ville de Québec entreprendra bientôt des travaux de 75 000 $ pour aménager la portion de plage longue de 160 mètres entre la marina de Cap-Rouge et l'extrémité est du parc. Cette partie de terrain, qui appartenait à Sainte-Foy, mais se trouvait sur le territoire de Cap-Rouge, était restée intouchée en raison de la longueur des procédures d'expropriation d'anciens chalets et aussi parce que les règlements municipaux des deux villes ne s'accordaient pas.

Le service d'aménagement du territoire de la Ville veut corriger cette lacune et développer cette zone qui, avec son « potentiel récréatif appréciable », comme l'écrivent les fonctionnaires municipaux, viendra « augmenter la capacité d'accueil sur ce site public dont l'achalandage est en croissance depuis plusieurs années ».

Selon les plus récentes statistiques, 300 000 visiteurs arpentent les 2,5 km de la plage chaque année.

ARCHIVES LE SOLEIL

L'ancienne frontière entre la plage Jacques-Cartier de Sainte-Foy et celle de Cap-Rouge est disparue à la suite des fusions municipales, mais les cyclistes devront encore s'abstenir.

La portion ouest de la plage sera tout d'abord nettoyée, au coût de 18 600 $. La Ville de Québec poursuivra ensuite le sentier, bâtira un escalier, installera des tables à pique-nique, des bancs de parc et des poubelles et complétera l'aménagement paysager, avec un budget d'environ 33 000 $. Ajoutez les imprévus, les taxes et autres frais connexes et vous atteignez les 75 000 $, déjà inscrits au plan triennal d'immobilisation 2002-2003-2004.

PAS DE VÉLO

Ceux qui espéraient que la Ville profite des prochains travaux pour lever l'interdiction de circuler à vélo sur la plage du côté de Sainte-Foy risquent d'être déçus. « On garde le statu quo, affirme le président de l'arrondissement 3, Claude Allard. Les gens nous disent qu'ils tiennent mordicus à pouvoir se promener en paix. »

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE

Pour une vision commune

Six schémas d'aménagement différents régissent la CMQ

ISABELLE MATHIEU
IMathieu@lesoleil.com

■ La Communauté métropolitaine de Québec s'engage dans ce qui sera son défi des prochaines années: créer une vision commune du développement et de l'aménagement du territoire pour la région. Déjà, le maire de Lévis, Jean Garon, s'inquiète de l'intrusion du gouvernement provincial.

« Faudra pas que pendant qu'on est en train de placer les quilles comme il faut, que quelqu'un vienne tirer des boules n'importe comment ! », avertit Jean Garon, vice-président à la CMQ.

Comme l'impose la loi provinciale, la toute jeune Communauté métropolitaine, qui regroupe les villes de Québec, Lévis, l'Île d'Orléans, la MRC de la Jacques-Cartier et celle de la Côte-de-Beaupré, doit adopter un schéma d'aménagement et de développement économique pour décembre 2006 et une vision stratégique d'ici la fin de l'année.

Le schéma, c'est ce grand plan qui guide toutes les interventions des villes sur leur territoire en matière de logement, d'agriculture, de transport, etc.

Présentement, il y a six schémas d'aménagement dans la CMQ, dont deux du côté de Lévis. L'idée, décrit le coordonnateur à l'aménagement du territoire Claude Hallé, ce n'est pas de faire un simple collage des plans, mais de créer des interfaces, des complémentarités et d'éliminer les incohérences. « Avec un seul schéma, ça facilite le positionnement de la région dans un échiquier plus large où il y a Montréal, Toronto et tout le nord-est de l'Amérique », dit Claude Hallé de la CMQ.

Pour réaliser le schéma, les élus des 26 municipalités de la CMQ s'attaqueront à cinq thèmes vitaux pour la région : l'économie, l'environnement, le social, l'international et l'organisation du territoire. Ces thèmes se déclineront dans une foule de sujets, de l'accès au fleuve en passant par la protection du territoire agricole, le tourisme, les « power centers », la qualité de l'eau, le transport en commun entre les deux rives et les conséquences du vieillissement de la population.

Limiter au maximum l'étalement urbain sera un des cheval de bataille du président de la CMQ, le maire de Québec Jean-Paul L'Allier. « Ça va être la priorité, mais ce n'est pas une religion », précise M. L'Allier.

« Limiter l'étalement est une priorité, pas un religion »

Pour Jean Garon, le schéma d'aménagement permettra de corriger les erreurs du passé. Le maire de Lévis cite en exemple la concentration des universités et des cégeps sur la Rive-Nord, qui a créé d'énormes besoins en transport en commun, difficiles à rencontrer aujourd'hui.

Pour réunir tous les intervenants autour d'une même table, la Communauté métropolitaine de Québec tiendra un Forum métropolitain à l'automne 2003.

BEAUCE ET ETCHEMIN

Des PME s'engagent à améliorer la qualité de vie de la population

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

■ SAINT-JOSEPH — La formation de la main-d'œuvre sera au cœur d'une Journée de travail aujourd'hui à Saint-Joseph de Beauce : des actions concrètes émanant de 55 entreprises de la Beauce et des Etchemins seront rendues publiques devant les 225 personnes attendues à cette rencontre.

Cette journée tenue sous le thème *L'éducation en Beauce-Etchemin, je m'engage*, a été initiée par la commission scolaire de la Beauce-Etchemin, le cégep Beauce-Appalaches et le Centre universitaire des Appalaches.

À l'automne, quatre rencontres avec les employeurs ont eu lieu dans chacune des municipalités régionales de comté du territoire. Celles-ci ont conduit à des initiatives précises, signées, qui seront dévoilées aujourd'hui.

« À titre d'exemple, une quarantaine d'entreprises s'engagent à encourager les jeunes travailleurs à compléter leurs études soit en passant par l'éducation aux adultes, soit en favorisant la formation continue », confie le coordonnateur de l'événement, M. Fabien Giguère.

Vingt-quatre PME, de tailles diverses, estiment pour leur part qu'il est temps et qu'il importe d'écrire et d'établir une politique de reconnaissance des employé(e)s.

« La réponse du milieu, soucieux d'améliorer la qualité de vie de la population en favorisant une meilleure formation et une meilleure qualification, est jusqu'ici excellente. Nous voulons mettre les gens en action. La participation au colloque confirme d'ailleurs ce vif intérêt d'agir immédiatement », ajoute-t-il.

Dans un contexte de ruralité, de baisse de clientèle scolaire, d'exode d'une partie de la jeunesse, d'un besoin d'assurer une plus grande persévérance pour l'obtention d'un diplôme, de la difficulté que connaissent plusieurs élèves, le milieu de l'éducation demande l'engagement de tous.

Ce matin, dès 9 h 20, un groupe d'employeurs sera animé par Mme Suzanne Bougie de Radio-Beauce. Suivront des ateliers sur la conciliation du travail et des études, les moyens à prendre pour contrer l'exode des jeunes, l'importance des stages en entreprises.

Une pièce de théâtre portant sur la motivation scolaire et signée par Harold Gilbert, *Un test de trop*, précédera la conférence du comédien Marcel Lebœuf.

Sur l'heure du dîner, l'artiste témoignera de sa propre expérience comme entrepreneur tout en soulignant l'importance de l'éducation et la qualification de la main-d'œuvre.

Les inscriptions de celles et ceux qui veulent se joindre aux échanges, seront prises sur place ce matin, à l'auditorium de la polyvalente de Saint-Joseph.

EN BREF

Un peu d'air frais pour les malades

Les patients de la maison Michel-Sarrazin pourront bénéficier de chambres climatisées dès l'été prochain. L'automne dernier, la fondation de Michel-Sarrazin lançait une campagne de financement afin de recueillir 75 000 $ pour l'installation d'un système de climatisation visant à assurer le confort des malades en fin de vie. La somme n'est pas totalement recueillie, mais les dirigeants ont quand même décidé d'aller de l'avant afin que tout soit prêt pour le prochain été, refusant de retarder le projet d'une autre année. Les membres de la caisse Desjardins de Sillery contribueront 20 000 $ au projet. Plutôt que d'encaisser toutes les ristournes auxquelles ils avaient droit, ils ont choisi de participer au projet de climatisation. De plus, la firme de génie-conseil Genecor et l'architecte Émile Gilbert ont réalisé les plans et devis et assureront gratuitement le suivi du projet. Des dons d'honoraires respectifs de 6000 $ et 2000 $. Les firmes de chauffage géothermique Jean-Guy Samson et des Installations électriques Jean Gobeil ont accepté de réduire leur facture. D'autres entreprises emboîteront le pas sous peu, ont fait savoir les dirigeants de la maison.

La chapelle de Mérici deviendra salle à manger

La sacristie sera transformée en cuisine d'appoint

PIERRE CHAMPAGNE
Le Soleil

■ L'ancienne chapelle du collège Mérici, à Québec, sera transformée en salle à manger et sa sacristie en cuisine d'appoint. La direction du Collège Mérici en a fait l'annonce hier.

Un changement important mais qui n'est pas un précédent puisque la chapelle du Petit Séminaire de Québec a depuis longtemps été désacralisée pour être transformée, elle aussi, en salle de réception. Sans compter la chapelle du Grand Séminaire de Québec, sur le campus de l'Université Laval, qui a été transformée en salle de cours il y a un quart de siècle.

On a profité de cette conférence de presse pour inaugurer une nouvelle cuisine de démonstration pouvant accueillir près de 25 étudiants qui permettra un enseignement de la restauration à la fine pointe de la technologie.

Du nom d'Exceldor (un géant de l'aviculture au Québec), principal partenaire ayant permis la création de cette salle, cette cuisine de démonstration sera un lieu privilégié d'enseignement des étudiants qui fréquentent le programme « techniques de gestion des services alimentaires et de restauration ».

Elle permettra à de grands chefs internationaux d'y faire des démonstrations s'adressant aux chefs de la grande région de Québec et d'assurer ainsi un perfectionnement continu de la main-d'œuvre active dans ce domaine. Quant aux élèves, cette nouvelle cuisine leur permettra d'évoluer et d'apprendre dans les meilleures conditions du moment.

Toujours dans l'optique de s'outiller en infrastructures permettant un apprentissage appliqué pour ses étudiants en techniques de gestion hôtelière et en techniques de gestion des services alimentaires et de restauration, le collège Mérici convertira l'ancienne chapelle des Ursulines en salle multifonctionnelle pédagogique pouvant servir de lieu de réunions et de congrès, de salle à manger ou pour toute autre activité favorisant l'accueil et le service. D'une architecture s'inspirant des grands maîtres religieux, cette nouvelle salle disponible au public aura avant tout une visée pédagogique et sera un lieu d'expérimentation pour les étudiants. La sacristie, quant à elle, sera convertie en lieu de préparation des couverts pour le service. Les étudiants seront donc mieux préparés à entrer sur le marché du travail.

Le collège Mérici est un établissement d'enseignement collégial privé et mixte accueillant plus de 1100 élèves. L'école de tourisme, d'hôtellerie et de restauration du collège Mérici demeure fidèle à sa tradition d'excellence tout en s'adaptant constamment aux nouveaux besoins de sa clientèle et de ses nouveaux programmes.

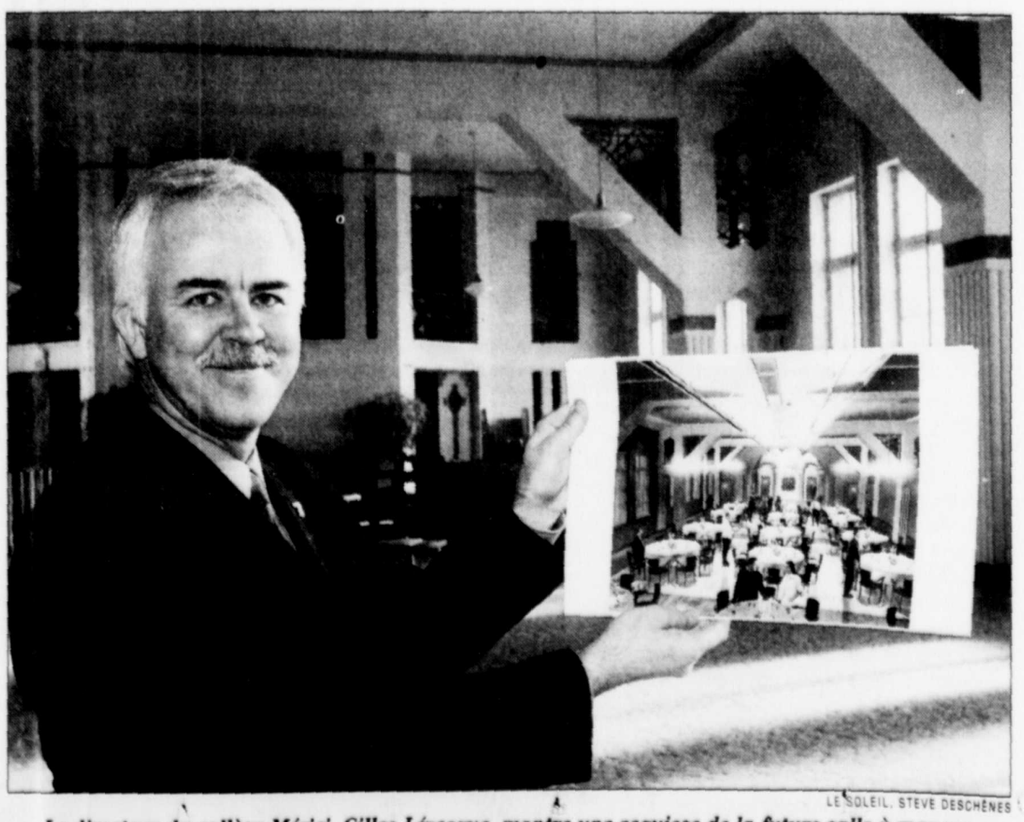

LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Le directeur du collège Mérici, Gilles Lévesque, montre une esquisse de la future salle à manger.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

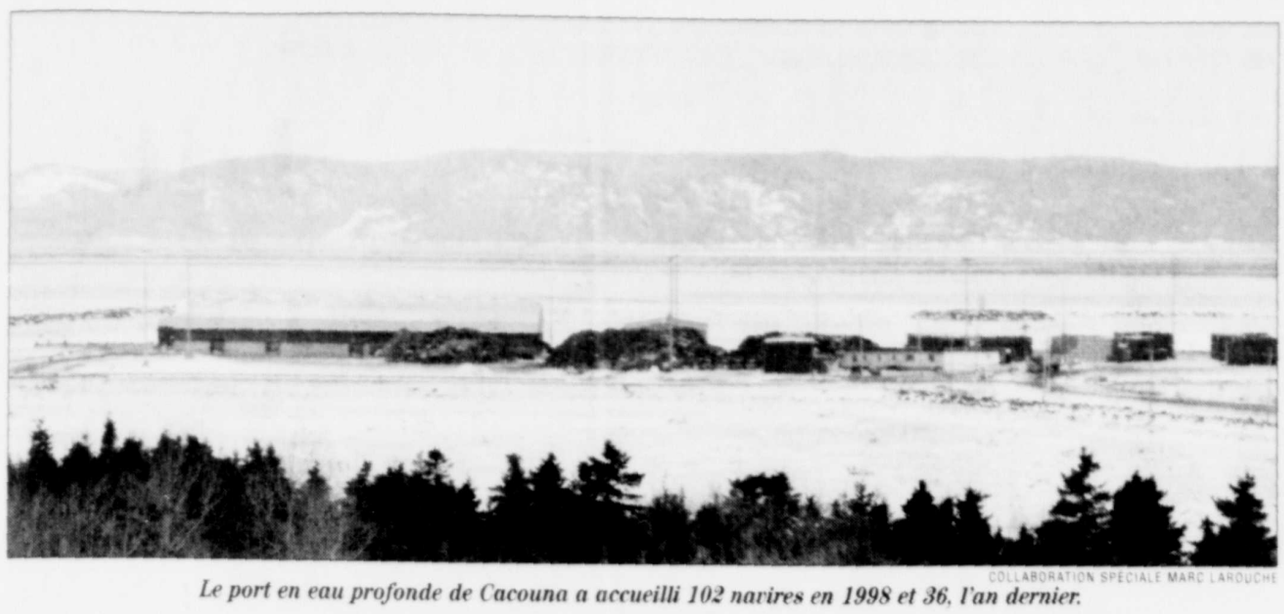

COLLABORATION SPÉCIALE MARC LAROUCHE

Le port en eau profonde de Cacouna a accueilli 102 navires en 1998 et 36, l'an dernier.

CACOUNA

Un port de mer en perdition depuis 5 ans

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Le port de mer de Gros-Cacouna, au Bas-Saint-Laurent, vit des heures angoissantes. Depuis cinq ans, le nombre de navires qui y accostent coule à pic. Le tonnage des matières transbordées suit la même courbe et se dirige vers l'abysse. La baisse des marchés du papier et du bois est le principal suspect.

En 1998, 102 navires ont fait escale à Cacouna. L'année suivante, ce nombre est tombé à 74, puis à 59 en 2000, pour remonter légèrement à 60 en 2001. L'an dernier, seulement 36 s'y sont arrêtés. Le tonnage de matières transbordées est passé de 268 948 en 2001 à 131 530 en 2002, une baisse de plus de 50%. « Depuis que je suis en poste, le nombre de navires n'a cessé de diminuer », avoue le maître de port, M. Guy Daigle, ajoutant que 2002 a été la pire année. Du reste, personne n'a encore vu le bout de la coque du premier bateau de 2003.

Il en a coulé de l'eau dans le Saint-Laurent depuis 1896, date à laquelle la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup évoquait pour la première fois l'idée d'aménager un port de mer. Le 7 juin 1981, après 21 millions $ injectés par Ottawa, ce souhait était réalisé. Depuis, au fil des années, souvent plus de 100 bateaux y faisaient escale annuellement. Que s'est-il passé pour que le principal expéditeur outremer de produits tels le bois d'œuvre, le papier journal, les rebuts ferreux, la tourbe et le carton soit rendu presque désert ? Au banc des accusés: la taxe sur le bois imposée par les États-Unis.

« En 2001, le port a accueilli 28 barges de bois en provenance de l'île d'Anticosti, qui était dirigé vers les scieries de la région. L'an dernier, seulement huit sont entrées. La taxe de 27% imposée sur le bois d'œuvre est en grande partie responsable. Plusieurs scieries ont été fermées ou ont réduit leur production », précise M. Daigle.

De 2001 à 2002, le volume transbordé de bois de pulpe a chuté dramatiquement, passant de 46 188 à 13 870 tonnes métriques.

Le marché du papier journal n'a représenté qu'un peu plus de 15 000 tonnes métriques. « Nous ne pouvons rien faire face à la diminution dans certains marchés, comme celui outre mer, qui est extrêmement mauvais », constate la directrice générale du Centre local de développement de Rivière-du-Loup, Mme Marie-Josée Huot.

DIVERSIFICATION DIFFICILE

Mme Huot trouve difficilement concevable d'évoquer la diversification pour régulariser la situation. « Ce n'est pas aussi évident. Dans le transport maritime, ce qui est important, c'est le volume. Et encore, les marchandises doivent être à proximité et il faut une destination. »

La nouvelle tendance en vogue, le transport par containers, ne convient pas au port de Gros-Cacouna qui ne dispose pas de l'équipement nécessaire et est minuscule comparé à d'autres.

« Beaucoup de marchandises dans l'agroalimentaire et la tourbe partent de notre régions et vont vers Montréal pour y être transbordés par containers. Nous ne pouvons rien y changer. »

Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, la baisse du trafic et du volume avait été prévue il y a quelques années, dès la préparation pour le fédéral du plan d'affaires relatif à la cession des infrastructures portuaires. « Nous avions anticipé une baisse, mais personne ne croyait qu'elle serait aussi importante », poursuit Mme Huot, ajoutant qu'une rencontre pour étudier le possible retour du cabotage entre les deux rives, ou d'est en ouest, est prévue pour bientôt. « Qu'à cela ne tienne, il faudra repenser le port. Le transport maritime en soi vit une crise partout. La compétitivité entre les moyens de transport est forte et les ventes des marchandises outre mer par voie maritime ne vont pas bien. »

Malgré tout, Guy Daigle ne croit pas que le port sera amené à fermer ses portes. « Il ne fermera pas. Trop d'investissement y a été mis. La situation mondiale y est pour beaucoup dans ce que nous visons. Nous expédions beaucoup de marchandises en Israël, mais avec les affrontements, ils détruisent tout. La question est de savoir quand la situation reviendra à la normale. »

SAINTE-MARGUERITE-3

Le cœur de la centrale est touché

Hydro-Québec reste muette pour le moment sur l'étendue des dégâts

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

■ SEPT-ÎLES — Une semaine après l'incident, le mystère reste entier concernant l'ampleur des dommages causés au premier groupe turbine alternateur de la centrale Sainte-Marguerite-3 (SM-3), 90 km au nord de Sept-Îles. « C'est le cœur de la centrale qui a été touché », se borne-t-on a dire chez Hydro-Québec en promettant des détails dans les prochains jours.

Hydro-Québec ne dit rien sur l'étendue des dommages causés par ce bris et sur la conséquence sur la mise en service de cet immense complexe hydroélectrique de 2,4 milliards $.

Depuis le mercredi 15 janvier, des experts d'Hydro-Québec et de Générale Électrique, le fabriquant de cette énorme pièce d'une hauteur de 9 mètres, réalisent différents tests afin de trouver la cause exacte de ce problème survenu lors de tests de survitesse. Le groupe turbine alternateur roulait alors à 140% de sa vitesse, soit 400 km/h lorsque tout s'est brusquement arrêté.

Selon certaines informations non confirmées par Hydro-Québec, la pièce mobile du groupe turbine alternateur, le rotor, serait entrée en contact avec le stator, la partie fixe de l'appareil. On ignore pourquoi les deux pièces se sont touchées, surtout que normalement il y a un espace de deux centimètres entre chacune d'elles.

« Le délai n'a rien d'inhabituel. On parle du cœur de la centrale. C'est là que nous fabriquons l'électricité. Nous voulons être certains avant de se prononcer sur quoi que ce soit. Nous pourrions avoir du développement lundi », a précisé hier au SOLEIL, Mme Élyse Proulx, attachée de presse chez Hydro-Québec.

Ces travaux supplémentaires risquent de retarder de nouveau la mise en service de la centrale, qui devait être en fonction en février après deux autres retards. À lui seul, le groupe turbine alternateur demanderait plus de deux mois de travail seulement pour le sortir de son emplacement et nécessiterait une dépense additionnelle de 500 000 $.

Un nouveau report signifierait aussi une perte d'argent pour Hydro-Québec car l'eau derrière le barrage Denis-Perron ne pourrait être turbinée étant déjà à son maximum.

Débutés en 1994, les principaux ouvrages de SM-3 sont complétés depuis un an, mais les moteurs ne ronronnent toujours pas. En 2000, un premier retard a été causé par de faibles crues printanières, ce qui a eu pour conséquence que le plus haut barrage en enrochement en Amérique du Nord s'est rempli moins rapidement que prévu. Un second report, en 2001, était dû à d'importantes et inquiétantes infiltrations d'eau qui ont nécessité des travaux de blindage de 60 millions $.

SM-3 devait être en service au printemps 2001. Cette centrale excavée à 90 mètres sous terre aura une puissance de 882 mégawatts et ajoutera 2,7 TWh. (milliards de kilowattheures) sur le réseau hydroélectrique québécois.

Cèdrico achète Scierie Pékan

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

CARLETON — Le Groupe Cèdrico, de Price, achète Scierie Pékan de Sainte-Anne-des-Monts, qui ne parvenait plus à rentabiliser son exploitation dans le contexte de la crise du bois d'oeuvre.

Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé. Le président du Groupe Cèdrico, Gilles Bérubé, assure que la scierie annemontoise sera redémarrée en mars, mais il précise aussi qu'une rationalisation s'impose, et qu'il ne peut conséquemment promettre le retour des 22 travailleurs. Les opérations de rabotage et de séchage du bois seront interrompues, peut-être pas définitivement.

« Ça fait mal, une rationalisation. Mais c'est mieux d'enlever du monde pour traverser le bateau que de garder tout le monde et couler. Nous allons modifier l'usine. Le bois scié brut sera envoyé dans nos autres usines, peut-être à Price, comme le bois de notre scierie de La Martre, ou dans la Matapédia. L'approvisionnement de 43 000 mètres cubes en terres publiques est insuffisant pour alimenter un séchoir ; surtout que celui de Scierie Pékan fonctionne au gaz propane », dit M. Bérubé.

Le Groupe Cèdrico ne transformera donc que de façon très partielle le volume de 130 000 mètres dont il dispose en Haute-Gaspésie, si on inclut les 70 000 m³ de l'approvisionnement de La Martre et le bois de la forêt privée, 15 000 m³, entrant à Scierie Pékan. Gilles Bérubé n'exclut pas le rabotage et le séchage de ce bois sur place, à condition que le volume atteigne 200 000 m³.

« Nous sommes toujours à la recherche de bois. Le Groupe Cèdrico a perdu le tiers de son approvisionnement, 200 000 mètres cubes sur 600 000, il y a trois ans, lors de la révision des contrats (en terres publiques). Le bois d'Anticosti ? Si on nous assurait d'un volume à prix abordable, ce serait une autre histoire, mais on a parfois refusé de ce bois parce qu'il était trop cher. Notre épée de Damoclès, c'est le bois qui part de la région vers le Nouveau-Brunswick, où les scieries n'ont pas à payer de surtaxe à l'exportation aux états-Unis », note M. Bérubé.

SOULAGÉ

L'ex-propriétaire de Scierie Pékan, Bernard Lepage, est soulagé de voir survivre l'entreprise qu'il a fondée en 1984, mais il est déçu de la tournure des événements, d'autant plus que le contexte qui l'a forcé à vendre a été en partie créé par l'état, dont le ministère des Ressources naturelles.

« En 2000, j'ai perdu 23 000 m³, 54% de mon approvisionnement, lors de l'agrandissement de l'aire de protection des caribous. On m'a redonné ces 23 000 m.c. l'an passé, en provenance de l'ancien territoire de la Gaspésia, mais le bois n'est plus à 50 kilomètres de l'usine, il est à 250. Il coûtait 12 $ de plus du mètre cube. ça faisait une différence dépassant 260 000 $ par année. Dans une petite usine, c'est souvent la différence entre un profit et une perte », dit M. Lepage.

Une récolte dans deux aires communes différentes obligeait désormais Scierie Pékan à dédoubler toutes les démarches administratives avec le ministère des Ressources naturelles. En Gaspésie, il ne reste que deux scieries appartenant à des petites firmes familiales, Rosario Poirier à Saint-Alphonse et Gaston Cellard à Pointe-à-la-Garde. L'Association coopérative forestière de Saint-Elzéar, qui transforme un peu plus de 100 000 m³ par an et qui possède un séchoir, est aussi autonome.

RÉFÉRENDUM SUR LA SALLE DE SPECTACLE À RIMOUSKI

Démonstration en force du camp du OUI

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Le comité du OUI de la salle de spectacle de Rimouski a lancé hier en grande pompe sa campagne électorale en présentant pas moins d'une quarantaine de leaders rimouskois en faveur de la construction du nouvel édifice au centre-ville de Rimouski dans le quartier patrimonial.

COLLABORATION SPÉCIALE CARL THÉRIAULT

Deux des quatre vice-présidents du comité du OUI, la députée fédérale Suzanne Tremblay, et Yvan Bujold, président de la Chambre de commerce de Rimouski et le président dudit comité, Michel Tremblay.

Une démonstration de forces qui réunissait 200 personnes entassé dans un local situé à proximité du site de la future salle de spectacle de l'architecte montréalais Dan S.Hanganu.

Le comité du OUI a appelé la population à se prononcer « massivement » pour le site du Centre civique lors du référendum du 23 février.

« On se serait bien passer de cette étape. La démocratie sous oblige à passer par le processus référendaire. Je suis enthousiaste de gagner ce référendum. Il y a eu trop de temps perdu », a lancé Michel Tremblay, maire de Rimouski et président du comité du OUI.

Suzanne Tremblay, députée fédérale de Rimouski-Neigette-et-La-Mitis a déjà demandé de prendre congé de la Chambre des communes pour la semaine précédant le référendum afin de faire campagne pour le OUI.

Le président du comité du NON, Gérard Grenier, réitère que l'opinion des présidents d'associations et leaders du milieu ne reflète pas celle de leurs membres.

« Le gros bon sens du peuple, de la majorité silencieuse, c'est aussi une grosse machine. Nous ne ferons pas campagne à s'attaquant aux personnes. On a un objectif de conserver le patrimoine et l'histoire du diocèse », répond Gérard Grenier qui ne croit pas que le conseil municipal pourra construire une salle de 884 places pour 11 M$ avec des coûts pour imprévus de seulement 6%.

Le comité du NON a déjà convoqué une assemblée populaire d'information pour le 12 février à l'auditorium de l'école Paul-Hubert.

La présidente du comité d'honneur du OUI, Yolande Sirois, a rappelé la gêne qui l'habitait quand elle a dû aller rencontrer Jean Lapointe dans les loges vétustes du Civique. « J'ai eu assez honte que jamais je ne suis retourné dans les loges. » Plusieurs spectacles ne sont pas présentés à Rimouski, faute d'installation adéquate.

Les retombées économiques permanentes du projet, financé à la hauteur de 70% par les gouvernements, sont estimées à 600 000 $ par année et entraînera la modernisation du Conservatoire de musique de Rimouski au coût de 3 M$.

Le complexe abritera aussi les locaux administratifs de l'Orchestre symphonique de l'Estuaire et l'organisateur de spectacles, Spect'Art ainsi que des studios de danse.

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
Directeur de l'éditorial JEAN-MARC SALVET
Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

La guerre des baux

Les propriétaires de logements et les groupes de défense des locataires ont vu rouge, cette semaine, lorsque la Régie du logement a rendu public son indice annuel de fixation des prix des loyers. À un point tel qu'ils sont tombés dans l'excès, les uns envisageant une grève de location de logements, et les autres appelant à la contestation systématique des hausses de loyers. Reprenons notre calme. L'heure est au dialogue, non à la confrontation.

Les réactions intempestives des parties à ce dossier sont d'autant plus déplacées que tout ce beau monde se rencontrait, hier, autour de la table Habitation-Québec, afin de discuter justement de la révision des critères de fixation des loyers. Critères qui ne font pas l'unanimité et qui méritent d'être revus, de l'aveu même du gouvernement.

Avant de crier au scandale pour les indices fixés pour la prochaine année, les propriétaires auraient donc dû se rappeler que le gouvernement a reconnu que les mécanismes de fixation du prix des loyers devaient être peaufinés et a entamé une démarche pour régler ce problème dans un avenir rapproché. Dans ce contexte, une grève de location de logements serait tout à fait ridicule, puisqu'il y a fort à parier que les règles actuelles seront appelées à changer dès 2004.

Julie Lemieux
JLemieux@lesoleil.com

De leur côté, au lieu de brandir des menaces excessives, les organismes de défense des locataires devraient aussi se servir de cette table de consultation pour faire valoir leur point de vue. Tout en reconnaissant qu'il en va de l'intérêt commun que des incitatifs soient mis en place pour que les propriétaires actuels entretiennent leurs immeubles, et que de nouveaux promoteurs soient intéressés à investir dans ce secteur.

Il est vrai que les hausses de loyers enregistrées dans les grands centres du Québec son préoccupantes et causent des maux de tête aux plus démunis. Des données de la SCHL démontrent en effet que la proportion de loyers coûtant plus de 600 $ est passée de 16 à 42 % de 2001 à 2002. Mais il faut aussi rappeler que la situation du Québec n'est pas dramatique si on la compare à celle des autres provinces. Dans la majorité des villes québécoises, il faut un peu plus d'une semaine de travail au salaire minimum pour payer le loyer d'un appartement d'une chambre, alors qu'il en faut plus de deux ailleurs au Canada.

Il n'y a pas de solution magique à la crise du logement

Comme le soulignait Daniel Gill dans un rapport sur le logement social et abordable publié en septembre dernier, il n'y a pas de solution magique à la crise du logement, quoi qu'en pensent les principaux intervenants. Et ce n'est sûrement pas en se criant des noms d'un côté et de l'autre de la clôture et en brandissant des menaces irréfléchies que le Québec parviendra à trouver un équilibre entre les intérêts de toutes les parties impliquées.

Non à l'intimidation

Le phénomène de l'intimidation et du taxage à l'école ne peut plus être réduit à de petites querelles d'enfants. Le ministre de l'Éducation a raison d'obliger chaque école à se doter d'un plan de prévention qui collera à la réalité de son milieu. L'école ne peut cependant réussir seule. Les jeunes, les parents et la communauté doivent aussi y voir, sans attendre que la police vienne faire la loi.

Une étude révélait cet automne que 27 % du taxage se produisait dans les murs et les cours des écoles. Pourtant, un bon nombre d'écoles continuent d'ignorer ou de banaliser les comportements violents ou abusifs des élèves, en se disant qu'il y a toujours eu des batailleurs et des enfants souffre-douleur. Il y a trois ans, le Conseil supérieur de l'éducation avait d'ailleurs constaté que le personnel sous-estimait le problème et réagissait peu pour l'éliminer. Lorsque des jeunes sont traumatisés par les menaces de leurs pairs, lorsque leurs rendements scolaires diminuent parce qu'ils ont peur, lorsque certains ne voient que le suicide pour mettre fin au harcèlement, le milieu scolaire ne peut plus se permettre de fermer les yeux. Environ 11 % des écoliers se disent victimes de taxage et d'intimidation. Ce n'est pas un nombre marginal. Il faut les aider, mais aussi éviter que de petits agresseurs deviennent de véritables délinquants.

Brigitte Breton
BBreton@lesoleil.com

Dans certains établissements, le travail est heureusement engagé. Avec son plan, Sylvain Simard vise à ce que les initiatives positives s'étendent à l'ensemble des écoles primaires et secondaires. Son ministère fait des efforts en ce sens depuis 10 ans. Certains reprocheront évidemment au ministre de ne pas accompagner son plan d'une enveloppe budgétaire. En cette matière, il faut admettre que l'argent supplémentaire ne réglerait rien si le personnel n'est pas d'abord convaincu de la nécessité d'agir.

Il y a cependant un élément important que le ministre Simard néglige, soit la formation des maîtres. Égide Royer, président de la Deuxième conférence mondiale sur la violence à l'école et professeur à l'Université Laval, indiquait lundi dans nos pages que le personnel des écoles avait très peu de formation pour intervenir auprès des élèves éprouvant des problèmes de comportement. Les jeunes, la famille et la société ont bien changé depuis 20 ans, mais la formation donnée dans les universités ne semble pas avoir été adaptée. Corrigeons cette lacune.

CHRONIQUE POLITIQUE

La vérité façonnée à la scie à chaîne

Quand Paul Piché pédale jusqu'au bureau du premier ministre Bernard Landry à Québec pour bloquer un projet de mini centrale hydroélectrique sur sa rivière d'adoption, que Richard Desjardins lance une nouvelle attaque contre les barons de la forêt qui rasent notre patrimoine collectif, le Parti québécois est dans le gros trouble. Un, sa gestion est alors dénoncée par des alliés naturels, ce qui fait toujours le plus mal; deux, si la formation politique qui prône la souveraineté n'est pas au-dessus de tout soupçon quant à la protection des ressources, de ce qui constitue notre plus importante richesse collective, cette formation politique perd sa pierre d'assise dans la population.

Richard Desjardins a-t-il charrié dans son pamphlet cinématographique de 1999, l'*Erreur boréale* et dans son offensive récente dans les médias ? Sûr que oui. C'est le propre d'un pamphlet. Mais ajoutée au rapport de la vérificatrice générale qui, en décembre, écrivait que « le ministère n'est pas en mesure de déterminer s'il y a surévaluation de la possibilité forestière et ce qui peut en découler, s'il y a surrécolte(sic) des bois de la forêt publique », la nouvelle charge de Desjardins, appuyé par plusieurs commentateurs, a entraîné une grave crise de confiance envers notre régime forestier.

ARCHIVES LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Paul Piché a pédalé jusqu'au bureau du premier ministre Bernard Landry, au début de l'automne, pour bloquer un projet de mini centrale hydroélectrique.

Le gouvernement Landry a donc plusieurs raisons, de fond d'abord et électorales ensuite, pour tenter de la neutraliser au plus tôt.

Le ministre François Gendron est ainsi monté de nouveau au front cette semaine. Il préconisera la mise sur pied d'une commission d'étude au printemps et d'un mécanisme permanent par la suite de surveillance de l'exploitation forestière. M. Gendron n'en demeure pas moins convaincu que le ministère des Ressources naturelles fait un excellent travail, quasi irréprochable même, et est totalement indépendant des entreprises privées qui n'ont « pas l'ombre d'un poil d'un rôle à jouer dans l'évaluation de la ressource », a-t-il martelé hier au SOLEIL, même si chacune collige évidemment aussi ses propres données.

Le ministère utilise une grille de 88 000 parcelles témoins de territoire de 11 mètres de rayon seulement chacune. La connaissance de la forêt descend presque jusqu'à chaque arbre. Il compte sur des dizaines de professionnels dans chaque créneau, contrairement aux prétentions à l'effet que les biologistes et environnementalistes soient tenus à l'écart du processus décisionnel. François Gendron, toujours très carré, a des réponses personnelles très catégoriques à chacune des questions de base qu'il formule lui-même. Non, nous ne coupons pas plus au Québec que la capacité forestière. Oui, nos contrôles sont appropriés. Oui , nos inventaires sont scientifiquement probants pour bien déterminer la possibilité forestière et oui le reboisement peut avoir globalement les rendements escomptés. Pour ma part, mon instinct me suggère de lui faire confiance.

En résumé, le Québec a un excellent régime forestier depuis 1987, plaide-t-il; le tour de la question a une nouvelle fois été fait en 2000-2001 alors que 150 mémoires ont été étudiés en commission parlementaire; le ministère est vigilant même très pointilleux dans ses contrôles et il sévit lorsque nécessaire. Mais la crise de confiance s'est tout de même installée dans la population, comme une épidémie de grippe, et il faut la contrer. MM. Landry et Gendron ont raison là-dessus: cela ne peut se faire que par la présentation à nouveau des faits, afin que la désinformation n'ait plus prise. Il faut encore substituer la pédagogie à la démagogie. Mais voilà, cela est beaucoup plus long et moins accrocheur ! La réussite est en plus toujours très aléatoire.

J.-Jacques Samson
JJSamson@lesoleil.com

Les entreprises de l'industrie forestière ont aussi un intérêt évident. Des Anglais exploiteurs de Maria Chapdelaine et de Menaud, maître draveur, qui pratiquaient l'esclavagisme au Québec, en passant par la pollution crachée par les « moulins à papier », son horrible dossier d'accidents du travail et maintenant face aux accusations de rasage irresponsable des forêts, l'industrie forestière a de tout temps eu mauvaise presse. Quand les médias des grands centres urbains s'y intéressent avec, avouons-le, une connaissance nécessairement très empirique sinon folklorique, comme pour tout le secteur primaire, c'est généralement pour gonfler des crises montées par des militants qui ont également une connaissance bien parcellaire de l'industrie, ou très sectorielle sur le plan géographique. Desjardins, fort de ses connaissances de fils de forestier en Abitibi, doit être cru sur parole et avoir accès à toutes les tribunes, même s'il façonne sa vérité à la tronçonneuse, mais tous les ingénieurs, biologistes et autres spécialistes stipendiés à l'emploi des entreprises forestières ou du ministère sont nécessairement des menteurs et des faussaires ! La cause est entendue.

Un forum public indépendant devient alors nécessaire pour produire une photographie plus exacte. Mais encore faudra-t-il que ce forum soit suivi. La commission parlementaire de 2000-2001 l'a été très peu.

SANTÉ

Le gouvernement du Canada fera sa part

(Extraits de la lettre du premier ministre Jean Chrétien à ses homologues provinciaux, en vue de la conférence des premiers ministres sur la Santé les 4 et 5 février.)

J'ai cru bon, à la veille de la réunion des premiers ministres que nous tiendrons à Ottawa les 4 et 5 février prochains, d'offrir ma perspective sur ce que nous devons accomplir ensemble.

En septembre 2000, tous les premiers ministres se sont entendus sur une vision, des principes et un plan d'action en vue du renouvellement du système de santé. Depuis notre dernière rencontre, un certain nombre de rapports importants tels Romanow, Kirby, Clair, Fyke et Mazankowski ont été publiés. Il est frappant de constater à quel point leurs recommandations se rejoignent en ce qui a trait aux priorités que doit viser toute réforme.

Le renouvellement du système de santé est la priorité absolue du gouvernement du Canada et de la population canadienne. Il nécessitera des investissements considérables de la part des deux ordres de gouvernement. Le gouvernement du Canada fera sa part.

Il nous faut également gérer nos affaires de manière à éviter de compromettre l'assainissement des finances et les réformes structurelles réalisés au prix d'efforts difficiles au cours de la dernière décennie. Cela étant dit, nous pouvons consacrer un montant considérable à la réforme du système de santé.

Nous pouvons consacrer un montant considérable à la réforme du système

Vous conviendrez sûrement que nos électeurs préfèrent voir leurs premiers ministres travailler en partenariat plutôt que tenter de marquer des points politiques les uns contre les autres.

Hier, ma collègue Anne McLellan, ministre de la Santé, a fait parvenir à tous ses homologues un projet d'accord sur lequel je souhaite que tous les premiers ministres puissent s'entendre le 5 février. J'estime que le texte traduit les principales recommandations communes qui se dégagent des différents rapports, études et groupes de travail des deux dernières années.

L'acceptation par tous les premiers ministres du plan de renouvellement du système de santé se traduira par une hausse importante de l'investissement fédéral dans la santé. Je vous présenterai les détails de cette hausse durable et prévisible qui s'étendra sur une période de cinq ans et plus, quand nous nous rencontrerons dans deux semaines.

OPINIONS

L'inflation des notes dans les universités

À la session d'automne 1988, à l'Université Laval, de toutes les notes décernées à la faculté de médecine, 26% étaient des A. Treize années plus tard, soit en automne 2001, ce pourcentage atteignait 67%. Que s'est-il passé ?

Christian Nadeau

Bac en économique, étudiant au MBA

Depuis plus de 25 ans, de nombreux chercheurs se penchent sur un phénomène troublant : l'inflation des notes. Dans l'ensemble des établissements universitaires des États-Unis et de l'Ontario, on constate de décennie en décennie une forte tendance à la hausse dans la moyenne des notes attribuées. Si cette élévation des notes était le fruit d'une hausse de la qualité des étudiants, il y aurait tout lieu de se réjouir. La controverse vient du fait que plusieurs chercheurs doutent de la validité de cette explication.

Chez nos voisins du sud, le phénomène défraie les manchettes et fait l'objet de débats houleux à l'Université Harvard. Alors que partout aux États-Unis, les notes attribuées au sein des institutions les plus prestigieuses comme les plus communes sont scrutées à la loupe par les chercheurs. Deux économistes de l'Université de Windsor déclarent que l'inflation des notes sévit aux quatre coins de l'Ontario. Personne ne semble toutefois s'être demandé si l'inflation des notes a atteint le Québec.

ARCHIVES LE SOLEIL

Selon des économistes de l'Université de Windsor, des facteurs comme la présence croissante des femmes aux études supérieures et celle d'étudiants plus âgés pourraient être à la source de la hausse de qualité des notes.

CAUSES

Si la tendance à la hausse dans les notes fait l'unanimité, tous les chercheurs ne s'entendent pas sur ses causes. Certains attribuent cette hausse en totalité ou en partie à une élévation de la qualité des étudiants dans le temps. Ce faisant, ils rejettent le concept d'inflation des notes, selon lequel un même travail rapporte à son auteur une note sans cesse croissante dans le temps. Selon ces derniers, des facteurs comme la présence croissante des femmes aux études supérieures et celle d'étudiants plus âgés pourraient être à la source de cette hausse de qualité.

Si nous prenions pour hypothèse qu'il n'y a pas d'inflation des notes au sein de la faculté de médecine, nous serions alors portés à conclure que dans cinq ans, il n'y aura plus de malades au Québec, tellement nos nouveaux médecins seront de qualité supérieure ! À l'inverse, si nous prenions pour hypothèse que la qualité des étudiants de médecine est demeurée constante, leur faculté ferait alors l'objet d'une inflation des notes fulgurante.

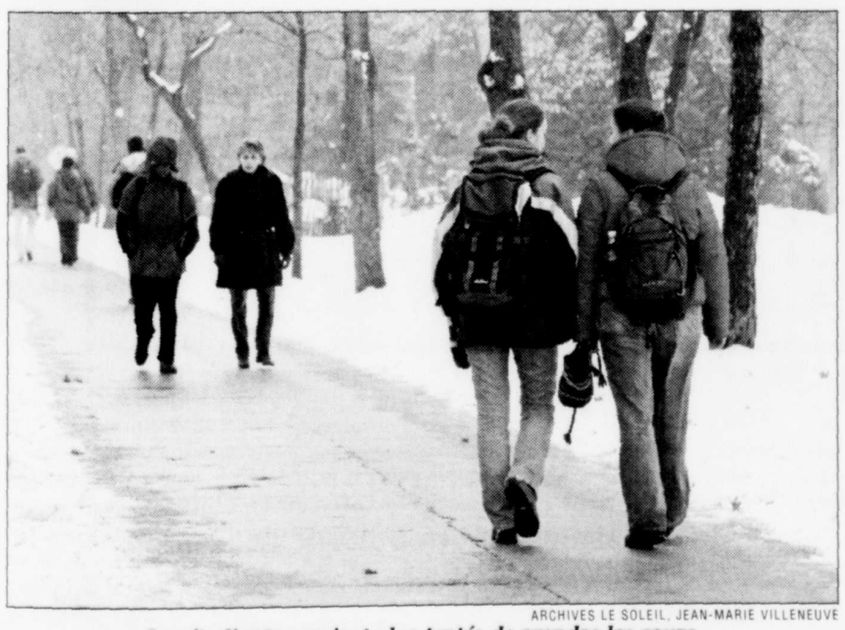

ARCHIVES LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Les étudiants seraient plus tentés de prendre les cours dans lesquels ils savent qu'ils obtiendront un A.

Certains chercheurs appuient la thèse de l'inflation des notes et montrent du doigt le marché comme source du problème. Selon eux, ce que les étudiants recherchent de plus en plus, ce sont les cours qui leur procureront de très bonnes notes et qui leur permettront de présenter aux employeurs des bulletins immaculés. Résultat ? Les professeurs sévères se retrouvent devant des classes vides. Il y a donc un double effet sur les notes. Les étudiants se déplacent vers les cours qui génèrent des bonnes notes, ce qui explique selon eux une partie de la hausse de la moyenne des notes accordées. En réaction, le seul outil qu'ont les professeurs pour garder leurs classes pleines est de majorer les notes à leur tour. Cela peut expliquer une autre partie de la hausse.

Plusieurs chercheurs montrent au contraire les professeurs du doigt. En effet, leurs incitatifs auraient graduellement changé au fil du temps. Il semblerait qu'aujourd'hui, le succès professionnel des professeurs vienne bien davantage de la bonne marche de leurs travaux de recherche que de la qualité de leur enseignement. Ces derniers auraient donc tendance, selon *The Economist*, à distribuer des A au petit bonheur, de façon à obtenir des évaluations de cours généreuses, à éviter les plaintes et à consacrer plus de temps en recherche.

Quelques chercheurs attribuent l'origine de l'inflation des notes aux États-Unis, à la guerre du Viêtnam. En effet, à l'époque, un cours échoué pouvait signifier autre chose qu'un relevé de notes entaché. Il pouvait aussi entraîner le départ du jeune au front. Les professeurs, conscients qu'ils pouvaient retenir l'épée de Damoclès, auraient eu tendance à élever les notes des étudiants en péril.

CONSÉQUENCES

Peu importe d'où elle vient, l'inflation des notes a des effets fâcheux. D'abord, elle démotive l'élite étudiante, celle-ci ne pouvant au fil du temps qu'obtenir A+ tandis que les étudiants médiocres et moyens voient leurs notes augmenter. En outre, l'inflation des notes, d'importance différente d'université en université, de faculté en faculté et de département en département, complique la tâche de l'employeur qui veut effectuer un choix optimal de candidats. De plus, en situation de compressions budgétaires, rien n'empêche un professeur de donner de bonnes notes tout en préparant moins ses cours. Cette marge de manœuvre est très peu mesurée.

Il revient cependant aux économistes Richard Sabot et John Wakeman-Linn d'avoir exploré empiriquement l'effet le plus pervers de l'inflation des notes : à la limite, l'inflation des notes pourrait entraîner des étudiants à se tromper d'orientation professionnelle.

Au début de leurs études, les étudiants ne savent pas nécessairement dans quel domaine ils apprennent le mieux, dans quel champ d'étude ils sont les meilleurs vis-à-vis de leurs pairs. En jargon d'économistes : ceux-ci ne connaissent pas encore leur avantage comparatif. Pour le découvrir, les étudiants se servent des notes qu'ils obtiennent.

Si la politique de notation est la même à travers les départements, l'étudiant qui cherchera à obtenir les meilleurs résultats possible se dirigera à tâtons vers le domaine où se trouve son avantage comparatif. Si toutefois la politique de notation est différente entre les départements, l'étudiant devra se comparer à la moyenne du cours pour découvrir sa voie. Prenons un exemple. Jean-René, en études libres, suit deux cours : économique 101 et histoire 101. En histoire, il obtient un A- sur une moyenne de A-. En économique, Jean-René obtient un B+ sur une moyenne de C-. Jean-René voit bien qu'il est meilleur que ses pairs en économique, mais il aura la session prochaine une alternative : exploiter son avantage comparatif en économique en y prenant un second cours, ou bien encore prendre un autre cours d'histoire de façon à augmenter sa moyenne générale.

La question cruciale est donc la suivante : les étudiants perçoivent-ils leurs notes comme des signaux d'avantage comparatif ou comme des trophées qui ont pour but l'élévation de leur moyenne ? Richard Sabot et John Wakeman-Linn ont calculé que l'effet trophée est beaucoup plus puissant que l'effet signal. Jean-René aurait vraisemblablement pris un second cours d'histoire…

LES CONTRATS DE PERFORMANCE

Au cours de l'année 2001, alors ministre de l'Éducation, M. François Legault a parcouru la province avec en poche le carnet de chèques de l'État afin de signer des contrats de performance avec tous les établissements universitaires québécois. Pour obtenir X millions de dollars, chaque établissement devait s'engager à respecter divers critères gagnants établis par le ministère. L'un de ces critères concernait le taux de diplomation. Chaque établissement s'engageait à prendre toutes les mesures nécessaires afin de hausser graduellement leur taux de diplomation jusqu'à la fin de la décennie, en fonction de certains barèmes. Un taux plancher de diplomation à moyen terme de 70 % a aussi été établi pour toutes les facultés.

Cette parenthèse sur les taux de diplomation est importante dans la mesure où l'on s'interroge sur les moyens à adopter pour hausser ces taux. Ces moyens se divisent en deux catégories. La première catégorie regroupe des moyens compliqués et coûteux visant à améliorer la faculté d'apprentissage des étudiants moins doués. La seconde catégorie regroupe des moyens faciles à employer et peu coûteux visant à faire passer les étudiants se dirigeant vers l'échec en haussant leurs notes ou les notes de l'ensemble. Quel sera l'impact réel des contrats de performance sur la quantité et sur la qualité des diplômés ? Cette charge supplémentaire imposée aux contribuables ne se convertira-t-elle en bout de ligne qu'en inflation des notes ?

Bien que cette courte analyse sur l'inflation des notes à l'Université Laval ne soit pas des plus rigoureuses, elle n'en dégage pas moins quelques conclusions sensées. Il n'est d'abord pas farfelu de penser que le phénomène d'inflation des notes a atteint l'Université Laval. De plus, nous pouvons conclure que ses effets ne sont pas uniformes à travers les facultés. Dans l'ensemble toutefois, on constate un rapprochement croissant des notes autour d'une moyenne plus élevée en 2001 qu'en 1988. À la suite de l'entrée en vigueur des contrats de performance, nous pouvons conclure que la société québécoise gagnerait à étudier l'ampleur et les conséquences de l'inflation des notes sur son sol.

Des chiffres pour comparer

Grâce aux données du Bureau du registraire de l'Université Laval, nous pouvons comparer la distribution des notes aux sessions d'automne 1988 et 2001. Toutefois, certains obstacles apparaissent immédiatement. Pour les résumer, notons qu'en 1988, le calcul de la moyenne était basé sur un système de cinq points. L'étudiant pouvait obtenir cinq notes différentes, soit A, B, C, D ou E. Il pouvait aussi obtenir un W, soit un abandon avec échec, ce qui se rapprochait beaucoup du E (échec). En 2001, le calcul de la moyenne était basé sur un système de 4,33 points et l'étudiant pouvait se voir attribuer 12 notes différentes, soit A+, A, A-, B+, B, … , D+, D et E. Entre 1988 et 2001, la note W disparaissait pour se transformer en E.

Afin de surmonter ces difficultés de comparaisons entre les notes de 1988 et celles de 2001, nous devons effectuer trois transformations. D'abord, pour visualiser le nombre réel d'échecs, nous devons considérer en 2001 uniquement le nombre de E, mais additionner les E et les W pour 1988. Ensuite, nous devons calculer nos moyennes en fonction d'un système unique. Faisons équivaloir les A à 4, les B à 3, les C à 2, les D à 1 et les E à 0, tout en omettant les + et les -. Notons que par E, nous entendons E+W. Maintenant, calculons pour chacune des facultés les moyennes et les variances, et voyons ce que cela nous donne.

ÉVOLUTION DES MOYENNES ET VARIANCES DANS LA DISTRIBUTION DES NOTES AU PREMIER CYCLE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

	A-1988		A-2001		Moyenne		Variance	
Facultés	Moyenne	Variance	Moyenne	Variance	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
Amé, archit, arts vis.	2,8893	1,1479	3,1138	0,8106	X	-	-	X
Droit	2,3976	1,2600	2,5613	1,2497	X	-	-	X
Forest. & géom.	2,5869	1,1279	2,8506	1,1501	X	-	X	-
Lettres	2,3340	1,5783	2,7028	1,3701	X	-	-	X
Médecine	2,8960	0,8534	3,5319	0,6285	X	-	-	X
Méd. dentaire	2,5614	0,8063	3,2133	0,5781	X	-	-	X
Musique	2,9019	1,5560	3,0162	1,2056	X	-	-	X
Pharmacie	2,8376	0,9689	3,3403	0,6402	X	-	-	X
Philosophie	2,5186	1,8101	2,7101	1,5838	X	-	-	X
Sc. de l'admin.	2,1483	1,6058	2,4833	1,5723	X	-	-	X
Sc. de l'agr. et alim.	2,5859	1,2294	2,9843	1,0510	X	-	-	X
Sc. de l'éducation	2,9024	1,3120	3,0991	0,8443	X	-	-	X
Sciences et génie	2,2658	1,5193	2,6409	1,4917	X	-	-	X
Sciences infirmières	2,8882	0,9483	3,2978	0,8782	X	-	-	X
Sciences sociales	2,4555	1,5247	2,8368	1,4100	X	-	-	X
Théol. et sc. relig.	2,8209	1,1598	3,2191	0,9557	X	-	-	X
Total	**2,4770**	**1,4806**	**2,8396**	**1,3127**	**X**	**-**	**-**	**X**

Source: Université Laval - Bureau du registraire. TABLEAU LE SOLEIL

Les seize facultés sans exception ont vu leur moyenne augmenter de 1988 à 2001. Certaines augmentations ont été fulgurantes, d'autres minimes. Du moins, aucune moyenne n'a diminué. Regardons maintenant à l'aide de la variance ce qui est aussi important que l'évolution de la moyenne sinon plus : l'évolution de la dispersion des notes. La variance est la moyenne des écarts à la moyenne, au carré. On constate que seulement une faculté sur 16 n'a pas vu sa variance diminuer. Ainsi, de façon générale, les notes se sont condensées autour d'une moyenne plus élevée en 2001 qu'en 1988.

Les seize facultés sans exception ont vu leur moyenne augmenter de 1998 à 2001

Pour voir la situation d'un autre angle, comparons maintenant les pourcentages de notes A et E qui ont été attribuées aux sessions d'automne 1988 et 2001.

Ce dernier tableau est assez révélateur. On constate que seulement une faculté n'a pas vu son pourcentage de A s'élever et que seulement trois facultés n'ont pas vu leur pourcentage de E s'abaisser. L'importance des variations est toutefois différente de faculté en faculté. Certaines voient leur pourcentage de A attribué littéralement exploser, notamment les facultés de médecine, de médecine dentaire, de sciences infirmières et de théologie. D'autres pourtant voient cette proportion augmenter de façon moins importante, comme les facultés de droit, de philosophie et des sciences de l'éducation, sans oublier la faculté de musique qui a perdu 1 % de A en 14 ans.

POURCENTAGE DES NOTES A ET E ATTRIBUÉES AUX SESSIONS D'AUTOMNE 1988 ET 2001 AU PREMIER CYCLE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

	% NOTES A		% NOTES E	
Facultés	A-1988	A-2001	A-1988	A-2001
Amé., architecture et arts visuels	31,31	35,73	5,77	3,10
Droit	17,28	21,39	6,44	6,57
Foresterie et géomatique	22,10	32,23	3,35	3,68
Lettres	19,28	27,97	12,21	7,88
Médecine	26,47	66,91	2,14	1,00
Médecine dentaire	16,66	39,67	0,60	0,54
Musique	40,96	40,00	8,79	5,39
Pharmacie	29,55	50,83	1,63	0,65
Philosophie	28,34	31,77	13,90	10,48
Sciences de l'administration	15,90	23,24	14,73	11,47
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	22,90	36,44	5,05	3,50
Sciences de l'éducation	36,66	37,83	6,20	2,32
Sciences et génie	17,83	28,76	11,25	8,72
Sciences infirmières	29,30	52,78	2,55	2,57
Sciences sociales	23,07	35,65	9,45	7,10
Théologie et sciences religieuses	28,63	50,00	5,73	2,23
Total	**22,68**	**33,75**	**9,22**	**6,38**

Source: Université Laval - Bureau du registraire. TABLEAU LE SOLEIL

Treize nouveaux chefs d'accusation seraient déposés contre le Dr Lussier

■ MONTRÉAL — Treize nouveaux chefs d'accusation seraient déposés aujourd'hui contre l'ex-chef de la pédiatrie de l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville, le Dr Jocelyn Lussier, soupçonné d'agression sexuelle sur des jeunes patients. Selon Radio-Canada, plusieurs de ces chefs d'accusation concernent cinq nouvelles victimes. Le pédiatre de 37 ans aurait donc eu des contacts sexuels avec 12 adolescents, selon la poursuite. Parmi ses conditions de remise en liberté, le pédiatre ne peut pratiquer la médecine à moins qu'un médecin ne lui ordonne de le faire. La Cour lui permet cependant de porter assistance en tant que médecin seulement s'il est subitement confronté à une situation d'urgence fortuite, comme un accident de la route. (PC)

TERRE-NEUVE

Sauvetage réussi

■ SAINT-JEAN, T.-N. — Tout l'équipage d'un cargo accidenté a été recueilli, hier, par un hélicoptère des Forces armées canadiennes au large de Terre-Neuve. Les sauveteurs ont secouru 16 personnes en les soulevant jusqu'à l'hélicoptère Cormorant, leur épargnant ainsi un moment potentiellement difficile car une tempête est prévue aujourd'hui dans cette zone. Après un vol de trois heures en provenance de Gander, à Terre-Neuve, l'hélicoptère est arrivé à temps pour secourir les membres de l'équipage du navire *Camilla*, de 133 mètres de long. Ils avaient demandé de l'aide alors qu'ils étaient à environ 450 kilomètres au sud-est de Saint-Jean. (PC)

Une nouvelle Miss Canada est couronnée

■ MISSISSAUGA, Ont. — Les responsables du concours de beauté ont nommé hier une nouvelle Miss Canada 2003, quelques jours après le renvoi de celle qui avait été élue à l'origine. Lorenza Sammarelli, 24 ans et vit à Vancouver, reprendra le titre après Lynsay Bennett, 23 ans, qui a été relevée de ses fonctions parce qu'elle n'aurait pas respecté certains termes de son contrat. Les raisons exactes n'ont pas été révélées par la présidente du concours, Sylvia Stark. « Lorenza Sammarelli est une jeune fille qui a beaucoup de talent, et nous savons qu'elle saura s'intégrer très vite et bien gérer les responsabilités qu'elle aura », a dit Mme Stark. Elle a suggéré que l'ancienne tenante du titre avait montré un manque d'engagement lorsqu'elle a refusé de déménager d'Ottawa pour s'installer dans une maison neuve à Barrie, en Ontario, fournie à la gagnante pour l'année. (PC)

Lorenza Sammarelli

Un postier voleur de colis et de bijoux

■ SAINTE-AGATHE — Un postier de Sainte-Agathe, dans les Laurentides, a été accusé de vol de colis, d'une valeur pouvant atteindre 100 000 $. Une perquisition policière à son domicile a permis de mettre la main sur des bijoux et du matériel électronique qui avaient disparu après s'être retrouvé au bureau de Sainte-Agathe par erreur. Le manège avait semble-t-il fonctionné à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'un client porte plainte en décembre et déclenche l'enquête. Le postier, à l'emploi de Postes Canada depuis 30 ans, a été congédié. Il devra comparaître bientôt par voie de sommation. (PC)

Deux personnes se tuent en tombant d'un avion

■ SHANGHAI — Deux personnes se sont tuées en tombant, selon les premiers éléments de l'enquête, du train d'atterrissage d'un avion d'Air France en provenance de Paris, peu avant son arrivée hier à Shanghai. L'agence officielle Chine Nouvelle a indiqué que les hommes avaient pris place dans la soute à bagages, puis avaient rampé pour atteindre le train d'atterrisage, d'où ils étaient tombés. Citant des enquêteurs, le site Internet Eastern Net, basé à Shanghai, estime que les victimes étaient des immigrés clandestins. Une source proche de l'enquête a indiqué à l'AFP qu'il pourrait s'agir de deux Européens, mais que l'identification des corps n'était pas achevée. (AFP)

CANADIENS BOMBARDÉS EN AFGHANISTAN

Les pilotes américains s'excusent auprès des familles des victimes

BASE AÉRIENNE BARKSDALE, Louisiane (PC) — S'exprimant publiquement, hier, pour la première fois, les deux pilotes américains qui ont causé la mort de quatre soldats canadiens en Afghanistan l'an dernier, se sont adressés aux familles des victimes en leur disant combien ils étaient désolés pour l'« accident ».

« Je connais les profondeurs de votre chagrin », a déclaré le major William Umbach dans sa lecture d'un texte d'une page aux audiences devant déterminer si lui et son collègue, le major Harry Schmidt, devront être jugés en cour martiale. « Je sais aussi que ceux qui sont disparus étaient des hommes bons et consciencieux. »

« Pas un jour n'est passé sans que je n'aie pensé à cette nuit, a poursuivi le major Umbach. Je regrette profondément que ce terrible accident soit arrivé. »

Très tôt le 18 avril 2001, les deux pilotes ont largué une bombe de 225 kg sur des troupes canadiennes qui effectuaient des exercices de nuit près de la base de Kandahar en Afghanistan.

Prenant la parole après le major Umbach, le major Harry Schmidt, les yeux rivés sur sa déclaration de deux pages, a parlé du manque d'informations, au sujet des forces « amies » au sol, auquel son collègue et lui ont dû faire face. « Ce manque d'informations est la maille de la chaine qui, si elle avait été là, aurait certainement permis d'éviter l'accident », a dit Harry Schmidt la voix tremblante d'émotion. Il a dit qu'il voulait dire aux familles combien il est « profondément désolé ».

Plus tôt hier, l'officier chargé du processus d'investigation commencé neuf jours auparavant est monté dans un appareil F-16 du même type que ceux utilisés par les deux pilotes la nuit de la tragédie.

Un des six avocats de la défense, Me Dave Beck, a expliqué que l'avion avait été présenté au colonel Patrick Rosenow pour qu'il se familiarise avec l'environnement dans lequel les deux pilotes étaient au moment des événements. « L'objectif était de laisser l'officier enquêteur monter à bord et de voir ce qu'il en est », a indiqué Me Beck lorsque interrogé sur le but de l'exercice. « Nous voulions qu'il ait une meilleure perspective. »

REUTERS

Les mères des soldats Marc Léger et Ainsworth Dyer s'enlacent après avoir parlé aux médias.

Le colonel Rosenow n'est resté assis dans le F-16 que deux minutes. La défense voulait, semble-t-il, faire valoir que les majors Umbach et Schmidt étaient sous haute pression lorsqu'ils ont localisé les tirs des soldats canadiens au sol. Les deux hommes volaient déjà depuis six heures et étaient fatigués, a affirmé la défense.

RÉACTIONS

« J'ai senti que le major Umbach était très sincère », a dit en pleurant Claire Léger, la mère du sergent Marc Léger, 29 ans, une des quatre victimes. « Pour ce qui est du major Schmidt, je dois dire que j'ai senti qu'il tentait d'abord de se disculper. Je sais que son travail est en jeu mais, je suis désolée, ce sont les vies de nos fils dont il est question. »

La mère du caporal Ainsworth Dyer, Agatha Dyer, a aussi eu du mal à accepter les déclarations du major Schmidt. « Aujourd'hui, c'est pour moi le jour le plus triste, a-t-elle dit. Le major Umbach, il m'a brisé le cœur. J'ai senti qu'il pensait vraiment ce qu'il disait, il m'a vraiment touchée. Je n'ai pas de remords par rapport au major Schmidt ; il a d'abord tenté de se défendre avant de nous dire qu'il était désolé. »

1590861

PRIX SUPER EXCITANTS!

Léon DEPUIS 1909

PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI! PAS DE COMMANDE PAR TÉLÉPHONE! JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS! PAS DE DÉTAILLANTS S.V.P.!

SOLDE D'INVENTAIRE DE LA CHAÎNE

Nous devons liquider un inventaire de beaux articles de grandes marques valant plusieurs millions de dollars! D'énormes économies à réaliser!

AUBAINE DE LA SEMAINE!
Canapé moderne aux couleurs vives
499 $ Seulement
Livraison incluse!
Une idée de décoration audacieuse et colorée pour votre pièce préférée. Fauteuil 339$ Causeuse 479$

ÉPARGNEZ GROS! SUR LES MEUBLES

Sofas à partir de	399$
Canapés en cuir à partir de	499$
Fauteuils à partir de	249$
Fauteuils en cuir à partir de	699$
Futons-lits à partir de	399$
Canapés-lits à partir de	699$
Ens. table à café 3 mcx à partir de	149$
Unités de divertissement à partir de	299$
Ens. de matelas à partir de	299$
Dînettes 5 mcx à partir de	399$
Ens. chambre à coucher 4 mcx à partir de	499$
Ens. de salle à manger 9 mcx à partir de	1999$

ÉPARGNEZ GROS! SUR LES ÉLECTROMÉNAGERS

Réfrigérateurs à partir de	649$
Cuisinières à partir de	479$
Lave-vaisselle à partir de	399$
Congélateurs à partir de	269$
Laveuses à partir de	439$
Sécheuses à partir de	399$

ÉPARGNEZ GROS! SUR LES APP. ÉLECTRONIQUES

TV 27" à partir de	399$
TV 50" à partir de	1999$
Lecteurs de DVD à partir de	149$
Caméscopes à partir de	379$

PLUS! Avec un achat minimum de 500$ NE PAYEZ RIEN AVANT AVRIL 2004*

Pas d'acompte!* 0% d'intérêt! Pas de paiement mensuel sur TOUT ARTICLE en montre dans nos supermagasins!

Léon LA SEULE CHAÎNE DE SUPERMAGASINS DE MEUBLES AU PAYS

MEUBLES, ÉLECTROMÉNAGERS ET APP. ÉLECTRONIQUES

VANIER
100, rue Chabot,
à proximité des Halles Fleurs de Lys
(418) 683-9600

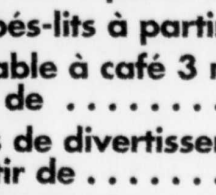

STE-FOY
Place de la Cité
2600, boul. Laurier
(418) 657-6902

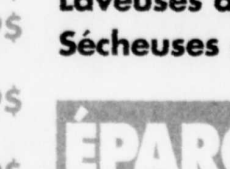

MEUBLES SEULEMENT

CARREFOUR LES SAULES
5150, boulevard de l'Ormière
(418) 874-1077

HEURES D'OUVERTURE Lun. - mer. de 9 h à 18 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h

*S.A.C. Les taxes applicables sont dues au moment de l'achat. Dans le cas d'un mode de paiement CitiFinancial, un relevé de compte sera émis à l'acheteur après la livraison de l'achat et 30 jours avant que le solde ne soit dû; dans le cas d'un mode de paiement VISA Desjardins, un relevé de compte mensuel sera émis. Le solde est dû avril 2004. Les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Emportez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin sur d'autres modalités de paiement. †Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales.